20E ANNÉE — QUEBEC—Vendredi, 11 Février 1887 — No 213

L'EVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE

L. J. DEMERS & FRÈRE, Propriétaires-Editeurs, No. 30 rue la Fabrique, Haute-Ville

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Dépêches de nuit.

PARLEMENT IMPÉRIAL

Reprise du débat sur l'amendement Parnell.—Défense du "plan de campagne" par Redmond.—Discours important de Harthington.

LONDRES, 10.—M. Redmond, député parnelliste, a repris le débat cette après-midi sur l'amendement Parnell. Il a dit qu'il parlait comme l'un de ceux qui subiraient prochainement avec Dillon et d'autres un procès qui se terminerait probablement par l'emprisonnement pour avoir pris part au "plan de campagne".

A propos de ce plan, il a dit que jusqu'à présent, il n'y avait pas moins de 20 héritages sur lesquels on l'avait mis en opération et que le but de ce plan n'était pas de priver les *landlords* de leurs loyers mais seulement de permettre aux fermiers de déposer leurs argents afin de se protéger dans les cas où les *landlords* refuseraient des réductions raisonnables.

Chaque fois que le plan de campagne a été mis a exécution, les *landlords* ont jugé opportun de faire des concessions.

C'est exclusivement dû au "plan de campagne" si cet hiver les évictions ont été moins considérables qu'il y a plusieurs années. C'est aussi grâce à cela s'il n'y a pas eu du tout d'outrages agraires.

Le marquis d'Hartington a dit que le "plan de campagne" n'était pas la principale question devant la chambre et sur laquelle elle serait appelée à voter.

Lord Hartington prétend que le seul remède à la crise agraire en Irlande se trouve en donnant beaucoup de travail au peuple ou dans une émigration bien dirigée et approuvée par les autorités locales. (Appl.)

La conduite que le gouvernement a tenue en poursuivant les auteurs du "plan de campagne" est juste et raisonnable. C'était son devoir de s'attaquer à des hommes engagés dans une conspiration illégale et les empêcher de faire de trop nombreuses dupes parmi les fermiers.

M. Gladstone a déclaré que le "plan de campagne" résultait de la politique du gouvernement qui a refusé d'adopter le bill pour la cessation des évictions.

Le parlement peut-il déclarer comme conséquence légitime du rejet d'un acte que le peuple a moralement le droit de prendre la loi entre ses mains et de faire ce que le parlement a refusé de sanctionner? (Appls.)

Si le "plan de campagne" n'est pas déclaré illégal, si sa mise à exécution n'est pas arrêtée, toutes relations entre les *landlords* et les fermiers cesseront.

Ce sera une guerre à outrance et la destruction totale du droit du *landlord* d'obtenir son loyer. Il faut de toute nécessité ce plan si l'on veut maintenir l'ordre.

Parnell a fait allusion au fait que probablement on aurait de nouveau recours à la dynamite. M. Parnell n'est pas en position, dit Hartington, de contrôler les crimes de la dynamite mais il peut au moins les désavouer. (Applaudissements.)

Lord Hartington continue : Quant au Home Rule, il y a contre lui une centaine de votes. (Appl.) Il est inutile pour les *Home Rulers* de soumettre à la Chambre une résolution vague en prétendant qu'ils ont la confiance du peuple Irlandais, il leur faudrait s'assurer l'approbation du peuple Anglais.

Le vicomte Kilcoursie, libéral, Samuel Storey, radical et Henry H. Howler, libéral, ont tous parlé en faveur de l'amendement.

M. Sexton a demandé l'ajournement du débat.

AFFAIRES D'IRLANDE

DUBLIN, 10.—Un incendie a eu lieu aujourd'hui dans quatre cours de Dublin. La Cour du Vice-Chancellier a été détruite.

Sir Capelbrooke dont les fermiers à l'héritage Killeagh ont adopté le "plan de campagne" a finalement accepté une réduction de loyers de 35 pour cent.

A Abbeyfeale, Limerick, aujourd'hui, un parti *d'éconeurs* a été attaqué par la populace.

Durant deux heures la populace a assailli les huissiers en leur lançant de l'eau bouillante et toutes espèces de projectiles.

Départ pour Rome

PARIS, 10.—Les cardinaux Taschereau et Gibbons sont partis pour Rome ce soir sur le train de malles de nuit.

Le Vatican et l'Allemagne

BERLIN, 10.—Le conseil ministériel prussien a décidé de remettre après les élections du Reichstag la prise en considération par le Landtag des lois ecclésiastiques.

Le plus ou moins d'étendue dans la révision des révision des Lois de Mai, dépend du parti du centre.

ROME, 10—Vu les récents discours des chefs du parti du Centre allemand, le secrétaire d'état du pape a adressé une nouvelle lettre au nonce à Munich, déclarant que malgré les discours des chefs du Centre, le pape maintenait les vues par lui exprimées dans sa première lettre.

BERLIN, 10.—A une assemblée de progressistes, en cette ville, Herr Munckel a dénoncé, au milieu des applaudissements de l'auditoire, ce qu'il appelle l'intervention du Pape à propos des élections. Cet incident, a-t-il dit, devrait être inscrit en caractères ineffaçables.

Protectorat anglais

LONDRES, 10.—Les obligations égyptiennes se sont élevées à 2 pour cent en conséquence de la rumeur que le protectorat anglais va être établi sur l'Egypte.

Maroc et Algérie

MADRID, 10.—A la chambre des députés aujourd'hui, Senor Castillo, ministre de l'intérieur, a contredit la nouvelle que la frontière du Maroc et de l'Algérie ait été changée. Il a dit qu'il croyait que la France respecterait toujours les droits de l'Espagne.

Le jubilé de la reine

CALCUTTA, 10.—Les mahométans vont célébrer le jubilé de la reine dans toutes les mosquées de l'Inde et cela en faisant des prières pour la stabilité et le bien-être de l'empire britannique.

LES BRUITS DE GUERRE

Discours à sensation du gouverneur de l'Alsace-Lorraine—Il parle d'une guerre prochaine.—Généraux et officiers partis d'Algérie pour venir prendre du service en France.—Grand émoi.—Probabilités d'un conflit de plus en plus imminentes.

BERLIN, 10.—Le principal passage du discours du prince Von Hohenloe au banquet de Strasbourg se lit comme suit :

"Plus mes sentiments d'attachements pour cette province augmentent, plus aussi je désire la préserver d'une guerre sanguinaire.

"Je considère la guerre comme très prochaine, mais sur ce point n'allons pas nous faire d'illusions.

"Le danger d'une guerre existe maintenant et il existera tant que nos voisins de l'Ouest ne s'habitueront à l'idée de l'état de choses créé par le traité de Francfort.

"C'est pourquoi toute manifestation publique de ce côté-ci des Vosges et surtout les élections actuelles donne à l'Alsace une chance de donner une preuve de ses sentiments pacifiques. Rien ne serait plus propre à allumer le désir des Français que l'élection de députés doutant de la durée de la possession de l'Alsace par l'Allemagne ou refusant d'accorder à l'empire une forte armée permanente."

La *Allegemeine Zeitung*, de Munich, annonce une réunion de la commission de chemins de fer pour le 14 courant, à Wiesbaden. On s'y occupera des moyens à prendre pour la mobilisation des troupes.

Des avis reçus d'Alger et publiés aujourd'hui par la *Kreuse Zeitung* ont causé beaucoup d'émoi ici. Ces avis disent qu'un certain nombre de généraux et d'officiers ont quitté l'Algérie pour prendre du service en France. De plus, 4 bataillons du 12e corps d'armée stationnés en Algérie ont reçu ordre de se tenir prêts à s'embarquer. On fait aussi des préparatifs dans divers ports pour le transport des troupes.

La bourse

BERLIN, 10.—La banque Impériale a offert aujourd'hui en vente à la bourse des fonds du trésor pour un montant de 30 millions de marcs. ($6,600,000.)

Les chambres françaises

PARIS, 10.—La chambre a adopté par un vote de 286 contre 238 une motion demandant au gouvernement d'imposer une taxe progressive sur le revenu.

La chambre a aussi décidé de discuter le bill des céréales avant le projet de loi militaire.

Un câble

ROME, 10.—La Chambre des Députés a voté aujourd'hui un crédit pour la construction d'un câble de l'île de Perim à l'entrée de la Mer Rouge jusqu'à Massouah. La chambre s'est ensuite ajournée *sine die*.

Ce câble établiera des communications directes avec le câble actuellement existant à la Mer Rouge et place Rome en communication directe, par voie d'Alexandrie, avec les forces italiennes au Soudan.

Le roi Humbert fera demain connaître sa décision à propos de la crise ministérielle. On s'attend que le premier ministre Depretis reconstituera le cabinet.

Entre étudiants

LONDRES, 10.—Les étudiants conservateurs ont arraché et mis en pièces l'arbre planté à l'université Cambridge, la semaine dernière, par M. Gladstone. Les étudiants libéraux menacent de se livrer à des représailles.

Récolte du coton

WASHINGTON, 10—On évalue la récolte du coton pour 1886 à 6,460,000 balles. Le coton est de qualité supérieure.

UN GRAND INCENDIE

Plusieurs personnes y trouvent la mort

ST. LOUIS, 10.—Le feu s'est déclaré à 11.30 heures, la nuit dernière, dans une étable de louage, appartenant à Jesse Arnot, où se trouvaient 80 chevaux qui ont tous péri dans les flammes. Le mur du côté ouest de la bâtisse s'est effondré sur deux pompiers et 4 personnes qui se trouvaient tout près.

A 1 heure cette après-midi on a retiré des ruines deux cadavres qui ont été identifiés. A 3 heures on en a retiré un autre que l'on a reconnu pour celui de Maurice Lenderman. On estime les pertes à $150,000.

Le corbillard qui a transporté les restes mortels du président Lincoln au dernier lieu de leurs repos a aussi passé au feu. Il avait été construit par M. Arnot pour cette occasion spéciale. Depuis cette époque il n'avait pas été du tout sorti de remise.

Eruption volcantique

SAN FRANCISCO, 10.—Des avis reçus d'Honolula disent que le volcan Maura Loa, à l'île Hanaï est en pleine éruption depuis le 15 janvier dernier. Les secousses de tremblement de terre sont fréquentes dans toute l'île, sans cependant causer des dommages sérieux.

Les grèves

BOSTON, 10.—La grève des employés des chars urbains de Boston-Sud et Cambridge est sans changement. Les directeurs et les chefs des employés sont cependant en négociations.

JERSEY CITY, N.-J., 10.—50 des grévistes employés du fret du *Northern Railway* ont repris le travail cette après-midi.

DOVER, N.-H., 10.—Par ordre des Chevaliers du Travail de Farmington, 420 employés de la fabrique de chaussures Cleutman se sont mis en grève ce matin parce qu'un employé, d'après eux, avait été illégalement congédiés.

CONNELLSVILLE, PEN., 10.—Tous les conducteurs, serre-freins et chauffeurs du chemin de fer Pittsburg sont en grève. Ils veulent une augmentation de salaires.

Attentat sur la Patti

SAN FRANCISCO, 10.—L'individu qui a voulu lancer une bombe au Grand Opéra se dit être le Dr J. Hodge, spécialiste pour la dispepsie, âgé de 73 ans et résidant au No. 4 Central Peace.

La dame qui se trouvait à ses côtés l'a entendu dire : "Patti chante très bien ce soir mais elle ne chantera plus jamais." Le chef de police dit que c'est un maniaque.

Défalcataire

BOSTON, 10.—Geo. W. Beattie, premier teneur de livres de Fielder, Moeldner & Cie, importateurs, est défalcataire au montant de $50,000.

Inondations

WILKESBARRE, PENN., 10.—La rivière Susquehanna a une hauteur de 20 pieds au-dessus de la ligne de basse marée. Toutes les parties basses de la ville sont inondées de 5 pieds d'eau.

Sombré

NEW-YORK, 10—Le steamer *Wells City* arrivé de Bristol, a été crevé par des glaces flottantes et il a sombré dans le port hier soir.

La défense des côtes

NEW-YORK, 10 fév.—Une dépêche de Washington au *Herald* dit qu'il y a une forte impression que le bill pour la défense des côtes ne passera pas à cette session-ci du Sénat. On l'a pratiquement tué en le référant au comité des appropriations.

WASHINGTON, 10.—Le lieutenant Zalinsky a soumis au comité des affaires navales du Congrès les plans pour la construction de bateaux-torpilles. Ils porteront des canons pneumatiques de 18 pouces de calibre et capables de lancer des projectiles de 1000 livres de gelatine explosive.

Ces bateaux solidement armés auront une vitesse de 17 nœuds ou près de 20 milles à l'heure. Plusieurs des membres du comité se sont déclarés en faveur de la construction de deux de ces bateaux.

Campagne électorale

OTTAWA, 10.—Sir John A. Macdonald et un certain nombre de gens de cette ville sont partis par le Pacifique à 1 h. aujourd'hui, pour Manoteck, où le premier-ministre adressera la parole à ses constituants de la partie Est du comté de Carleton. Demain il parlera à Brochville, samedi soir à Ottawa, lundi après-midi à Carps, comté de Lanark-Nord, lundi soir à Stittsville et mardi il sera à Kingston pour le jour de la nomination.

OTTAWA, 10.—Il y a eu nombreuse assemblée des électeurs de Carleton, à Manotick, cette après-midi. Sir John MacDonald y a fait un discours d'une heure et demi. Les autres orateurs étaient le sénateur Clemow, M. Dickinson, et Rochester ex-M. P.

Législature d'Ontario

TORONTO, 10.—La Chambre locale a été ouverte aujourd'hui avec le cérémonial ordinaire.

M. Jacob Baxter a été unanimement élu président de la chambre.

Après le discours du trône quelques avis de motion furent donnés.

La chambre se forma ensuite en comité général des voies et moyens et vota les crédits pour l'année courante et s'élevant à $150,000.

A 4.30 hrs p.m. la chambre s'est ajournée à mardi prochain.

LE CARNAVAL

MONTRÉAL, 10.—Le gouverneur général et sa suite ont visité aujourd'hui les glissoires Montréal et Toque-Bleue.

Grande affluence de visiteurs aujourd'hui à l'hôtel de ville. Les raquetteurs du club *l'Iroquois* de Troy, ont été présentés au maire par leurs confrères du club *Le Canadien*. Le maire dans son discours les a chaleureusement félicités.

Le grand événement de la journée a été la parade en *sleighs* cette après-midi. Les rues étaient encombrées de visiteurs.

Le maire avait proclamé la journée demi congé public et elle a été observée comme telle.

L'arche des raquetteurs est des plus splendides.

Dépêches de Montréal

MONTRÉAL, 10—Les recettes du Grand-Tronc pour la semaine dernière ont été de $309,456 contre $274,722 pour la semaine correspondante de l'année dernière. C'est une augmentation de $32,734.

L'assemblée générale de la société canadienne des ingénieurs civils est convoquée en cette ville pour le 24 courant.

Charles L. Harwood, co-seigneur de Vaudreuil, est mort à sa résidence hier. Il était le fils de feu l'Hon. Harwood, seigneur de Vaudreuil, et petit-fils du côté maternel du marquis de Lotbinière, ingénieur-en-chef de la Nouvelle-France.

Dépêches d'Ottawa

OTTAWA, 10—Les promoteurs du projet de colonisation du lac Nipissing s'attendent à y voir au printemps un grand nombre de nouveaux colons.

Le maire de cette ville et son épouse sont partis ce matin pour assister au carnaval de Montréal.

TANNERIE A VENDRE

UNE TANNERIE AVEC ENGIN DE 25 forces, Pompes, Moulin à Ecorce et tous les accessoires. Une Corroierie avec machine à fendre le cuir, Tables, etc., est attaché à l'établissement. Capacité de la tannerie : 300 côtés par semaine, pouvant être portée à 500. Il y a aussi une boutique en briques à trois étages à part l'établissement ci-dessus, très propre à une fabrique de chaussures. Prix très modéré.

Pour informations, s'adresser par lettre à

Boîte No. 21, P. O., Lévis, P. Q.

janvier 1887.—2s 67

MAISON A VENDRE

Contenant 16 pièces et portant le No. 21 de la rue Saint-Réal. Cet immeuble offrant un des plus beaux points de vue de Québec, renferme une chambre de bain, un cabinet d'aisance et a l'eau dans ses quatre étages. Il y a un passage de voiture pour aller de la rue à la cour située en arrière.

Outre la beauté remarquable du site, cette maison se recommande par le bon air qu'on y respire, même dans les plus grandes chaleurs de l'été, par la tranquilité dont on y jouit et par l'absence de poussière. Elle est de construction excessivement solide et remarquablement chaude. CONDITIONS FACILES.

S'adresser, de 10 h. A. M. jusqu'à 4 h. P. M., à N. Richard, propriétaire, ou à son frère A. Richard, 127 rue des Fossés, Saint-Roch de Québec.

24 novembre 1886—o 497

PRENEZ LE CHEMIN DE FER

PACIFIQUE CANADIEN

POUR

Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto, Port Arthur, Winnipeg, Vancouver, Victoria, Manitoba, Nord-Ouest et la Colombie Anglaise.

CHANGEMENT D'HEURES

Commençant Lundi 26 Juillet 1886.

Les trains circuleront comme suit:

STATIONS								
Express Winnipeg	Départ de Québec		2.30 p.m.					
	Arrive à Trois-Rivières		5.25 "					
	Départ de Trois-Rivières		5.40 "					
	Arrive à Montréal		10.05 "					
	Départ de Montréal		8.00 p.m.					
	Arrive à Ottawa		11.35 "					
	Arrive à Toronto		4.00 a.m.					
	Arrive à Port Arthur		17.50 "					
	Arrive à Winnipeg		1.00 p.m.					
Express Dim'che	Départ de Québec		8.30 p.m.					
	Arrive à Trois-Rivières		11.25 "					
	Départ de Trois-Rivières		11.40 "					
	Arrive à Montréal		3.00 a.m.					
	Départ de Montréal		8.00 p.m.					
	Arrive à Ottawa		11.35 "					
	Arrive à Toronto		8.27 a.m.					
	Arrive à Port Arthur							
	Arrive à Winnipeg							
Mixte	Départ de Québec						8.00 p.m.	
	Arrive à Trois-Rivières						11.35 "	
	Départ de Trois-Rivières						11.50 "	
	Arrive à Montréal						3.00 a.m.	
	Départ de Montréal		9.00 a.m.				6.10 p.m.	
	Arrive à Ottawa		2.40 p.m.				10.15 "	
	Arrive à Toronto		2.40 p.m.					
	Arrive à Port Arthur		3.00 p.m.					
	Arrive à Winnipeg		6.30 "					
Express Local	Départ de Québec							
	Arrive à Trois-Rivières							
	Départ de Trois-Rivières						6.40 p.m.	
	Arrive à Montréal						10.15 "	
Express Local	Départ de Québec		10.00 p.m.					
	Arrive à Trois-Rivières		1.50 a.m.					
	Départ de Trois-Rivières		2.05 "					
	Arrive à Montréal		6.30 "					
	Départ de Montréal		9.00 "				7.45 p.m.	
	Arrive à Ottawa		12.35 p.m.				11.55 "	
	Arrive à Toronto		8.47 a.m.					
Express Direct	Départ de Québec						8.00 p.m.	
	Arrive à Trois-Rivières						11.25 "	
	Départ de Trois-Rivières						11.40 "	
	Arrive à Montréal						3.00 a.m.	
	Départ de Montréal		9.00 a.m.				4.40 p.m.	
	Arrive à Ottawa		12.35 p.m.				8.00 "	
	Arrive à Toronto		9.45 a.m.				4.30 p.m.	
Express Local	Départ de Québec		2.30 p.m.					
	Arrive à Trois-Rivières		5.10 "					
	Départ de Trois-Rivières		5.25 "					
	Arrive à Montréal		9.10 "					
	Départ de Montréal		11.55 p.m.				8.30 a.m.	
	Arrive à Ottawa		8.47 a.m.				4.30 p.m.	
	Départ de Montréal						8.00 a.m.	
	Arrive à Port Arthur						5.32 p.m.	
	Départ de Toronto						9.00 "	
	Départ d'Ottawa						10.00 "	
	Arrive à Montréal						8.05 a.m.	
	Départ de Montréal						10.00 "	
	Arrive à Trois-Rivières						11.40 a.m.	
	Arrive à Québec						6.30 p.m.	

Route Canadienne, toute en voie ferrée.

POUR LE NORD-OUEST.

Jonctions à Toronto pour tous les endroits de l'Ouest, Sud et Nord-Ouest. Magnifiques chars Parloirs et Dortoirs sur tous les trains directs et Express Local.

QUATRE TRAINS TOUS LES JOURS DE MONTREAL A OTTAWA.

Pour informations concernant les billets, etc., s'adresser au nouveau bureau des billets HOTEL ST-LOUIS, rue St-Louis, et à la GARE DU PALAIS, Québec, et 193 rue St-Joseph.

W. C. VAN HORNE, Vice-président.

LUCIUS TUTTLE, Surint. des passagers. GEO. OLDS, Gérant gén. du trafic.

D. McNICOLL, Agent général passagers.

C. W. SPENCER, Assist. Surint. général.

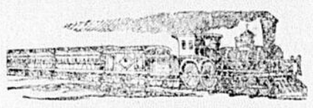

CHEMIN DE FER DE

Québec et du Lac St-Jean

Le et après LUNDI, le 15 OCTOBRE 1886, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepte le dimanche:

ALLANT AU NORD.

4.00 P. M. Train de la malle, tous les jours arrivant à St-Raymond à 5.50 et à la Rivière à Pierre à 7.30 P. M.

ALLANT AU SUD.

6.00 A. M. Train de la malle de la Rivière à Pierre, tous les jours et de St-Raymond à 7.10 A. M., arrivant a Québec à 8.55 A. M.

Le train de la malle fait raccordement à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien de Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à la Rivière à Pierre avec le chemin de colonisation pour Notre-Dame des Anges, et avec les trains de construction tous les jours des circonstances le permettant pour le lac Edouard, revenant le soir suivant.

Pour informations concernant le tarif des marchandises et des voyageurs, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, Agent Général du Fret et des Passagers, a Québec.

Billets en vente par R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis, et par les sous-agent.

Billets de retour de première classe au taux d'un simple billet, émis les Samedis, valables jusqu'au Mardi suivant.

J. G. SCOTT, Sec. et Gérant.

25 octobre 1886.

A vendre ou à louer.

LA MAISON ET DÉPENDANCES, No. 86, rue Lachevrotière, près de la Grande-Allée. Il y a cour, écurie, remise pour voitures et toutes les améliorations modernes.

V. W. LARUE, N. P. 23, rue Ste-Anne.

29 janvier 1887.—1m 99

AVIS

Toutes personnes endettées envers la succession de feu LEON BOIVIN, en son vivant charretier, de Québec, sont priées de venir payer d'ici au 15 FÉVRIER courant, à M. LOUIS MATTE, No. 13, Rue JOSEPHINE, St-SAUVEUR, exécuteur-testamentaire, et seul autorisé à régler les affaires de la succession.

7 février 1887.—4p c 151

A VENDRE.

UNE PROPRIÉTÉ ET UNE MAISON bien située pour le commerce, avec un bon hangar tout neuf. Le hangar est d'une longueur de 60 pieds sur 27 de largeur et la propriété a 95 pieds sur 65. Ceux qui désireront acheter pourront s'adresser à MELLE MARIE PARENT, qui est la propriétaire même Rue Lachevrotière No. 6 et 8.

15 janvier 1887.—1m c-c 48

A LOUER

A LOUER A DES CONDITIONS FACILES, conjointement ou séparément, ce poste de commerce de première classe, No. 51 et 52, rue du Palais, autrefois occupé par MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE. Pour autres informations, S'adresser à JAS. S. BUTLER, 160, rue St-Jean, (en dehors.)

24 janvier 1887.—1m 79

LEÇONS DE PIANOS

Mlle Letitia Mercier a l'honneur d'informer les personnes qui désirent apprendre le piano, qu'elle donnera des leçons et qu'elle portera le plus grand soin aux jeunes élèves.

Conditions très modérées.

Adresse : 41, rue St-François, St-Roch.

3 février 1887.—1s. 136

FEUILLETON DE L'EVENEMENT 10

Le Docteur Hervey

—Qu'est-ce ceci ? demanda le docteur Hervey, en recevant le pli sali par les doigts de l'enfant.

La pièce d'argent roula sur le parquet.

Il la ramassa un peu surpris et jeta les yeux sur le papier : c'était la feuille qu'il avait détachée de son carnet.

Il éprouva quelque chose comme un mélange de rage, de désespoir et de désir de vengeance ; mais cette sensation fut de courte durée.

—Eh bien ! non ! s'écria-t-il, je ne céderai pas ! Et nous verrons si ce ruste enrichi sera vainqueur jusqu'au bout.

L'arrivée inattendue d'un des personnages de ce récit allait changer les conditions de la lutte.

IX

Ce personnage n'était autre que M. Laroche.

En le voyant entrer dans son cabinet, Jacques crut à une aggravation dans l'état de l'enfant, et éprouva la plus douloureuse de toutes les angoisses ; s'il s'était trompé, s'il avait trompé un père de famille ! C'était bien autrement grave à ses yeux que l'animosité de Malicorne.

—Comment se trouve votre fille, monsieur ? lui demanda-t-il vivement.

—Très bien, docteur. Si bien qu'à son réveil elle a demandé à manger et à se lever. Aussi n'est-ce point elle qui motive mais mais bien vous.

—Moi.

—Vous-même, monsieur. Je vous ai dit, ce matin, que j'espérais m'acquitter un jour envers vous de la guérison miraculeuse de mon enfant ; je ne croyais pas l'occasion si proche. Je veux commencer dès aujourd'hui.

—Expliquez-vous, monsieur.

—Dans toute autre occasion, j'entrerais dans de longs détails qui vous expliqueraient ma démarche,—nous y reviendrons un jour ;—en ce moment, les instants sont précieux, et il faut aller droit au fait. Jean Malicorne est mon ennemi, je sais qu'il est aussi le vôtre. Il m'a fait, pendant dix ans, une guerre abominable, j'étais fort et n'avait besoin de personne, il n'a pu m'abattre. Dans l'intérêt de son fils, il a dû entamer contre vous une guerre d'une autre nature, plus dangereuse encore, parce que vous avez besoin de tout le monde. Vous y succomberiez comme ont succombé trois ou quatre de vos confrères qui avaient eu l'idée de venir s'établir ici. J'ai résolu qu'il en serait autrement. J'espère que votre grand mérite et mon secours seront suffisants pour cela. Ce n'est point, monsieur, ma protection que je viens vous offrir ; vous ne me croyez pas, j'espère, capable d'une pareille impertinence : un homme comme vous n'a pas besoin d'être protégé. C'est l'union d'un savant, que l'on persécute, et d'un homme qui se croit assez puissant pour opposer un contre poids à cette persécution que je vous propose. L'acceptez-vous,

—Ah ! monsieur, s'écria Jacques Hervey très ému de cette marque de sympathie, vous avez une manière d'acquitter vos dettes qui doit vous faire bien des amis.

—Et des ennemis aussi, dit M. Laroche en souriant ; mais de ceux-ci je ne me préoccupe guère, ne les craignant pas. Vous acceptez, c'est convenu, mais cette ligue serait puérile, si, dès ce moment, elle ne se traduisait pas par des faits. J'occupe environ cinquante ouvriers qui habitent le bourg. Voulez-vous être leur médecin, et, à titre de rémunération de vos soins, accepter de moi la somme annuelle de deux mille francs, et cela sans compter la clientèle de ma maison.

—Le docteur Hervey serra la main de M. Laroche.

—Vous n'avez jamais douté de ma réponse, lui dit-il.

—Oh ! tenez pour certain que dans ce marché, c'est moi qui suis votre obligé.

—Voilà qui me paraît difficile à prouver.

—Et cependant je vais le faire. Je paye mes ouvriers au mois ; comme ce sont des bons ouvriers et des pères de familles je les paye même en cas de maladie, ce qui arrive souvent à cause des accidents. Evitez, par vos soins, à chacun d'eux, un chômage de dix jours par an, et, au lieu de faire un sacrifice, je réaliserai un gain.

Êtes-vous convaincu, monsieur le docteur.

—Je suis un mauvais culculateur, monsieur Laroche, mais je sais une chose, c'est que la haine de Malicorne m'a procuré le plus grand bien qu'un homme puisse envier sur terre : de grandes et sincères amitiés, la vôtre et celle de M. Fromentin.

—Le notaire de Vermanton.

—Oui.

—Je le tiens en haute estime, et les honnêtes gens professent à son égard la même opinion que moi. Maintenant, docteur, que nous sommes d'accord, partons ; vos fonctions vont commencer tout de suite ; il me manque cinq ouvriers aujourd'hui, je crains qu'il ne soit atteints du choléra.

—C'est par là qu'il fallait débuter ! s'écria le médecin, conduisez-moi bien vite chez eux.

Les deux nouveaux amis sortirent,

—Nous allons probablement rencontrer quelques résistences, dit M. Laroche, mais ne soufflez mot et laissez-moi agir ; il n'est pas un de mes hommes que je ne connaisse sur le bout du doigt.

Dans la première maison où ils entrèrent, le père était mort, la femme agonisait ; l'aïeule, une femme de soixante-douze ans, immobile et froide comme la statue de la Douleur, cachait dans ses bras la tête d'un enfant de cinq à six ans ; des yeux de la vieille femme coulaient des larmes qui semblaient se congeler sur ses joues ridées.

—Il est trop tard, dit Jacques Hervey après avoir jeté un coup d'œil sur ce triste tableau.

M. Laroche s'adressa à l'aïeule.

—Bonne mère, lui dit-il, prenez courage, je n'abandonnerai pas ni vous ni votre petit fils.

—Emmenez-le, répondit la vieille ; quant à moi, c'est fini, je ne survivrai pas à mes enfants.

Dans une heure je repasserai ici.

Les deux hommes sortirent,

—Auriez-vous pu le sauver ? demanda M. Laroche à Jacques Hervey.

—Il y a deux heures, oui.

Ils entrèrent dans une seconde maison.

Là, un homme d'une force athlétique luttait contre la maladie. Semblable à ces chênes centenaires, que l'ouragan frappe sans les abattre, il se reduisait contre le terrible fléau et ne voulait pas mourir.

—Tiens bon, mon vieux Renaud, dit M. Laroche, voici monsieur, un habile médecin, qui vient à ton aide.

Le malade se cramponnait au lit.

—Un médecin ! s'écria la femme.

—Allez, docteur, dit M. Laroche.

Jacques Hervey agissait déjà.

—Bon Jésus ! que dira M. Malicorne ? ajouta madame Renaud tout éplorée.

—Vous me l'enverrez, madame Renaud dit M. Laroche.

—C'est que..

—Eh bien !

—Nous lui devons au moins cinquante francs.

—Je les payerai pour vous.

—Il nous mettra à la porte de cette maison qui lui appartient.

—Je vous logerai.

La femme se tut, mais sa crainte ne semblait pas apaisée.

—C'est Prosper Malicorne qui soignait votre mari ? demanda M. Laroche.

—Oui, monsieur.

—Et sa dernière visite date de quand ?

—Il y a une heure.

—Il n'a rien ordonné ?

—Si vraiment. Ceci.

Elle montra des pilules qui étaient dans une soucoupe sur la cheminée.

M. Laroche les prit et les passa à Jacques Hervey.

—Voyez donc ce que c'est, lui dit-il.

Le docteur Hervey tout en soignant le malade, mit une de ces pilules sous sa dent.

—De la mie de pain et du saindoux.

—Pas possible !

—Goûtez vous-même.

—Ah ! l'abominable idiot ! Et c'est un pareil cuistre qui prétend vous évincer de Château-Bernard ? Non ! non ! mille fois non ! Cela ne sera pas !

Il s'adressa au malade qui était un peu plus calme :

—Ecoutez-moi, Renaud, lui dit-il ; ce matin, à sept heures, ma fille était mourante ; comme toi, elle avait été atteinte par le choléra : M. Hervey l'a soignée et en ce moment tout danger a disparu ; elle est sauvée. Il en serait ainsi de toi. Veux-tu vivre ?

—Oui, dit énergiquement le malade.

—Eh bien, ferme ta porte à Prosper Malicorne, et je réponds de tout ! Tu m'as compris, n'est-ce pas, et tu sais ce que vaut ma parole ?

—Oui ?

Mme Renaud leva les bras au ciel, son appréhension était grande.

—Ah ! mon Dieu ! dit-elle.

—Tenez-vous donc tranquille, ma brave Madame Renaud, et n'ayez aucune crainte Malicorne ne dévore que ceux qui ne savent point se défendre. Avec ceci, —il montra les fameuses pilules, — je vous réponds que nous sommes maîtres de lui.

—Je reviendrai ce soir, dit Jacques Hervey au malade. Ne vous tourmentez pas, suivez mes prescriptions, et dans trois jours vous travaillerez.

—Bien vrai ?

—Je vous l'affirme.

La même scène ou à peu près eut lieu chez les trois autres malades.

L'énergique volonté de M. Laroche, l'autorité qu'imposait la tranquille sérénité du médecin et son assurance obtinrent partout le même résultat.

—Que voulez-vous faire des pilules de Prosper Malicorne ? demanda Jacques Hervey à M. Laroche, lorsqu'ils se trouvèrent seuls dans une rue du village.

—Ces pilules, dit le marchand de bois, c'est notre sécurité à tous.

—Comment cela ?

—Ce soir Malicorne père recevra un billet ainsi conçu :

"M. Laroche a l'honneur de prévenir M. Malicorne que les pilules prescrites par M. Prosper Malicorne à Renaud et aux autres malades atteints du choléra sont entre ses mains, et qu'à la première agression directe ou indirecte de M. Malicorne contre M. Laroche ou ses amis, au nombre desquels se trouve M. le docteur Jacques Hervey, ces pilules seront soumises à l'analyse d'un chimiste, et le rapport de celui-ci, avec le nom de l'officier de santé qui les a ordonnées, publiés dans les journaux d'Auxerre."

J'espère que cette épée de Damocles, suspendue sur la tête de son fils, le déterminera à cesser les hostilités.

—J'en doute répondit Jacques Hervey. De pareils hommes ne se reconnaissent jamais vaincus ! Toutefois, je conviens que la précaution est bonne, et que la crainte du ridicule nous donnera quelques mois de répit.

—Je n'en demande pas davantage pour vous créer une clientèle, mon cher docteur, et quand ce résultat sera obtenu, vous pourrez mépriser les sourds agissements de votre ennemi.

—J'avais bien raison de vous dire, ce matin : C'est moi qui serai votre débiteur ou que vous soyez le mien, la chose ne tire pas à conséquence. Créancier ou débiteur, ma conduite est toute tracée à l'avance et ne déviera plus d'une ligne. A demain, n'est-ce pas ?

—A demain !

Après avoir exécuté la promesse qu'il avait faite à l'aïeule et s'être occupé des derniers devoirs à rendre aux deux décédés, M. Laroche se mit à parcourir le village et entra chez tous les gens qu'il connaissait, et à tous, il disait :

—Ma fille allait mourir, et M. Hervey l'a guérie ; quatre de mes ouvriers étaient atteints du choléra, et, soignés à temps par M. Hervey, le danger a disparu. Faites comme moi, faites comme M. Renaud et les autres si vous tenez à conserver la vie.

Quelques incrédules coururent chez les ouvriers de M. Laroche, et s'assurèrent qu'il avait dit vrai. Les enragés partisans de Prosper Malicorne s'abstinrent ; les apathiques et les poltrons se laissèrent mourir.

M. Laroche ne s'arrêta pas là.

Il visita ses voisins, ses amis, les fermes proches de sa maison ; il parcourut les communes environnantes et parla en tels termes de Jacques Hervey que bientôt, d'Auxerre à Avallon, il ne fut plus question que du nouveau médecin de Château-Bernard. Plus il s'éloignait du village, et plus sa propagande était fructueuse ; la distance diminuait l'influence de Malicorne.

Pendant ce temps quelle était la conduite de l'usurier et de son fils ?

Le premier jour de l'apparition du choléra, Prosper Malicorne avait fait assez bonne figure. A ceux qui l'interrogeaient sur la nature de l'épidémie, à ses malades il disait : C'est la dyssenterie ! et il prescrivait le repos et la diète, ajoutant à ces deux moyens de médication, peu compromettante chez un malade, les fameuses pilules ; chez un autre, un loch ; chez un troisième, des cataplasm

QUÉBEC

VENDREDI, 11 FEVRIER 1887.

LA DÉFENSE DES COTES AMERICAINES

Le sénat américain a prestement voté vingt un millions pour les besoins de la défense nationale. Les Américains s'en réjouissent pour plus d'une raison ; car si le bill devient loi, non seulement la république sera protégée contre l'attaque des flottes étrangères, mais le soin de préparer tout cet armement, d'édifier ces fortifications qui lui ont manqué jusqu'à présent, promet aux travailleurs beaucoup da travail, ce qui est aussi la richesse chez nos voisins.

Le peuple américain, un peu trop occupé de la création des fortunes particulières, a presque toujours mis, même dans ses luttes politiques, l'intérêt privé en premier plan, et il ne se dément pas actuellement.

Et puis, ajoutons aussi que le trésor public n'est pas vide, et l'on comprendra que le temps est bien venu pour le parti au pouvoir de parer les accusstions de négligence criminelles qui lui sont portées.

Au reste, la nation tout entière est aujourd'hui intéressée ; il ne s'agit plus d'égoïsme de parti ou de jalousies de factions, mais de rendre la nation en sûreté chez elle et redoutée à l'étranger ; c'est là le gage le plus certain d'une longue paix.

Des trois opérations gouvernementales nécessaires à la crétion d'une loi, il en est une qui a déjà réussi à propos de cette appropriation, c'est celle du sénat, et l'approbation de l'exécutif est aussi tacitement assurée.

Que fera maintenant la troisième ? En agissant promptement comme il l'a fait, le sénat a deux fois bien agi, dit un journal américain, et le peuple est porté à croire que l'assemblée du peuple ne se fera pas plus prier.

Mais entendons la fin ; le temps de l'obstruction des petits partis pour n'être pas arrivé ne tardera peut-être pas.

LES PÊCHERIES CANADIENNES

Comme suite aux résolutions présentées par M. Belmont, le président des Etats-Unis a transmis à la chambre des représentants copie de la correspondance échangée entre le département d'Etat et le gouvernement anglais au sujet des pêcheries canadiennes depuis le 8 décembre dernier jusqu'à ce jour.

La première pièce du dossier est une lettre de M. Bayard au ministre West disant qu'il a chargé le ministre des Etats-Unis à Londres de se plaindre de ce que le pavillon américain flottant sur le *Marion Grimes* ait été amené par les employés de la douane de Shelburne (Nouvelle-Ecosse) le 11 octobre dernier. Ensuite vient un rapport du gouverneur-général du Canada lord Lansdowne, disant que le conseil privée approuve la saisie de l'*Everett Steel*. Puis une lettre de lord Iddesleigh à M. Phelps, ministre des Etats-Unis à Londres, disant que le gouvernement anglais désire vivement régler le différent d'une façon équitable et serait disposé à soumettre les points en litige à l'examen d'une commission. Dans une autre lettre à M. Phelps, lord Iddesleigh fait ou nom du Canada, des excuses au sujet de l'incident du *Marion Grimes*.

A la date du 26 janvier, M. Phelps écrit à lord Salisbury pour lui dire qu'avant la saison des pêches, il est essentiel qu'une entente s'établisse entre les Etats-Unis et l'Angleterre au sujet de l'attitude des autorités canadiennes à l'égard des navires américains. Cette lettre fort longue et fort détaillée, est la dernière pièce du dossier.

Sir James Fergusson, le secrétaire du Foreign Office, a annoncé dernièrement à la Chambre des Communes, que la correspondance échangée entre la Grande Bretagne et les Etats Unis, au sujet de la question des pêcheries du Canada serait bientôt soumise au parlement.

Cette correspondance, a-t-il dit, contient une information complète sur l'histoire de toute cette question jusqu'à une date récente.

Une dépêche du gouvernement du Dominion renferme des suggestions, qui serviraient de *modus vivendi* entre le Canada et les Etats-Unis, a été adressée à Londres, et le gouvernement impérial n'a pu faire de propositions à Washington avant de connaitre la teneur de cette dépêche canadienne.

La nouvelle publiée au sujet de la candidature de M. Duplessis dans le comté de St. Maurice reposait sur des renseignements qui ne se sont pas confirmés. On nous apprend que M. Duplessis a bien été dans le comté mais qu'il n'a ni résigné son mandat à Québec ni posé sa candidature pour la Chambre fédérale.

LES CARDINAUX A PARIS.

Le *New York Herald* publie, en date du 8 courant, la dépêche suivante :—Les cardinaux américains ont été accueillis à Paris avec la plus grande cordialité. Le cardinal Gibbons a dit la messe à l'église St. Roch, près de l'avenue de l'Opéra. Le cardinal Taschereau a dit la messe à Montmartre. A midi, ils ont déjeuné au séminaire Saint-Sulpice. Ils ont ensuite rendu visite à l'archevêque de Paris qui a causé avec eux pendant une heure. Le cardinal Gibbons est allé ensuite dans l'atelier de Healy, l'artiste américain, et lui a donné une première séance pour le portrait que le cardinal destine à la cathédrale de Baltimore. A quatre heures, M. MacLane, ministre des Etats-Unis, a fait visite au cardinal Gibbons, à l'hôtel Binda, où il a eu avec lui une longue conversation.

Les cardinaux partiront jeudi pour Rome. Leur santé est excellente. Le faubourg Saint-Germain les accable d'invitations à déjeuner, à diner et à des soirées.

La traversée a été magnifique et leurs Eminences passent d'agréables moments à Paris.

L'EAU EN EUROPE

Voici quelques renseignements qui ne manquent pas d'intérêt sur la fourniture d'eau dans les grandes capitales d'Europe :

Rome a une population de 345,036 âmes, et la quantité d'eau fournie par tête s'élève à 591 litres dans les vingt-quatre heures.

Paris : 2,240,124 habitants et 227 litres.

Berlin : 1,302,183 habitants ; 140 litres.

Vienne : 770,044 habitants ; 100 litres.

Turin : 278,598 habitants ; 95 litres par personne.

On peut s'étonner de la quantité d'eau dont dispose la Ville Eternelle, mais le fait s'explique par les travaux immenses exécutés par les Romains pour une population dont le chiffre s'élevait à 3 millions d'habitants.

LE BÉTAIL EN FRANCE

Le dernier recensement, fait par les soins du ministère de l'agriculture accuse : 13,104,000 animaux de race bovine, 22,616,000 moutons, 5,881,000 porcs, 2,911,000 chevaux, 1,483,000 chèvres, 238,000 mulets, 387,000 ânes.

Il y a accroissement, surtout pour les animaux de l'espèce bovine ; le précédent recensement ne s'élevait qu'à 11,446,000 têtes, c'est une différence de 1,658,000 têtes.

LES UNIFORMES EUROPÉENS

En ce moment où l'on attache une importance particulière à toutes les questions militaires, on a parlé du travail d'un officier autrichien sur le meilleur uniforme qui conviendrait à des troupes.

Cet officier estime que, en réalité, peu de costumes militaires conviennent exactement à leur destination : les uns sont entièrement disgracieux ; les autres sont élégants, mais mal commodes.

Puisque cette question a été agitée, il est intéressant de donner quelques renseignements sur le côté caractéristique de chaque armée.

Commençant par l'Autriche, puisque c'est d'Autriche que vient le débat. L'uniforme des officiers autrichiens était autrefois étincelant et très chamarré. Depuis sa réforme qui a suivi les désastres de 1866, il est devenu au contraire d'une simplicité presque exagérée.

Le pantalon est gris sombre, sans la moindre bande, sans le moindre liséré. La vareuse bleu foncé, qui n'a également aucun ornement, n'est un uniforme militaire que par les boutons de métal. Par contre, elle abonde en poches : il y en a partout, pour les cartes, pour les calepins de notes, pour les effets personnels. Une casquette, petite de forme, avec une mince visière, complète l'accoutrement.

Les soldats d'infanterie ont un uniforme relativement plus coquet. Mais quelques troupes seulement portent encore le légendaire dolman blanc. Ils ont un pantalon collant, bleu, sur lequel se dessine une sorte de 8 en galon de laine jaune. Une bottine, à lacets, monte jusqu'à mi-jambes.

L'armée russe est celle qui est le plus simplement et peut-être le plus pratiquement habillée.

Toutes les troupes, depuis quelques années, portent le bonnet de fourrure, la botte, une tunique verte sans boutons et qui s'agrafe seulement ; une grande capote grise se met l'hiver, par-dessus cette tunique.

Ce n'est qu'un signe particulier, au collet, qui distingue les différents corps.

Il n'y a que la garde qui ait conservé des uniformes brillants. C'est ainsi que les grenadiers d'un régiment ont encore une sorte de mitre, en cuivre, en guise de coiffure qui date du temps de l'empereur Paul Ier, que les hussards de Grodno ont la pelisse fourrée, jetée élégamment sur les épaules et que les chevaliers-gardes portent le casque avec l'aigle aux ailes déployées, sur le cimier. Un régiment de cuirassiers est vêtu de blanc.

Les officiers seuls ont l'épaulette, très grosse, à torsades épaisses.

L'armée suédoise est vêtue de bleu sombre, très sobrement ; il n'y a que quelques corps de cavalerie d'élite qui aient des costumes d'une autre couleur.

L'infanterie danoise est en bleu clair, avec les boutons plats, sans mention aucune ; elle est coiffée d'une petite casquette.

Les uniformes rouges des anglais sont célèbres. On sait que hors du service, les soldats ne portent pas d'armes et qu'ils se promènent, dans la ville, en veste, le pantalon bleu à bande jaune, très collant, en tenant une badine à la main. Ils ont une étrange coiffure, une toque minuscule qui a besoin d'être retenue par une jugulaire. L'artillerie est en bleu foncé. Elle a le casque en cuir.

Les Ecossais ont gardé leur ancien costume : la petite jupe en tartan et le bonnet à rubans flottants.

L'armée espagnole a des costumes très variés. Ce qui la distingue, c'est l'espèce de Shako bas, bien penché, qui n'est pas fort gracieux. Le casque avait fait son apparition dans ses rangs à la suite du voyage en Allemagne du roi Alphonse, mais il n'a pas été distribué encore à profusion. Ce casque choque les habitudes et aussi le sentiment national.

Les italiens ont le pantalon gris clair, à bande verte, une vareuse vert foncé et les troupes d'élite, les *bersaglieri*, portent un chapeau bas, à grandes plumes.

Les hollandais sont assez bizarrement accoutrés, avec leur longue capote sombre et leur shako démesuré ; ce shako est remplacé, pendant les manœuvres par un bonnet de police qui n'est guère moins haut.

La légion luxembourgeoise est en noir, avec passementeries blanches.

Les Belges sont assez élégamment habillés, les " chasseurs-grenadiens " surtout, avec leur chapeau à plumes de coq. Les " guides " font l'admiration des Bruxelloises avec leur petites vestes à brandebourgs jaune et leur pantalon groseille. Le pantalon de la troupe de ligne est gris de fer.

Les Suisses ont un shako assez laid, mais tratique avec sa double visière, qui garantit aussi bien la nuque que le front. Ils ont une longue tunique très simple. Le numéro du régiment se trouve sur la patte d'épaules.

Les Portugais sont, pour l'infanterie du mois, vêtus de drap marros, mais les officiers se chamarrent volontiers d'ornements assez fantaisistes.

Les réguliers turcs sont en noir, avec la tunique à plis, le pantalon à bande rouge et le fez

Enfin, les carabiniers du prince de Monaco, ils sont bien cinquante ! portent un magnifique uniforme bleu clair. C'est une heureuse armée que celle-là ! Elle peut ne songer qu'aux questions de costume !

LE NÈGRE DE MONSIEUR.

Scènes de la vie bourgeoise.

Dominique était un domestique nègre qui avait longtemps servi comme matelot ; un usage prolongé des salaisons lui avait donné le scorbut, d'où la perte de toutes ses dents ; de sorte que, lorsqu'il riait, on avait l'illusion d'un pantalon noir qui se déchire au genou. L'effet comique était irrésistible pour la galerie, mais jetait une espèce de ridicule sur les maîtres de Dominique. Il savait que son infirmité le dépréciait et il ne demandait que des gages modestes. Pour cette raison, M. et Mme. Lahuche l'avaient pris à leur service et, après tout, ils avaient un negre, ce qui flattait leur vanité d'anciens marchands de pâtes alimentaires, retirés dans un asile champêtre, loin des tempêtes du monde et du vermicelle.

Ils y étaient installés depuis trois mois, n'entendant (excepté le dimanche où des amis venaient les voir) d'autres voix étrangères que celle d'un perroquet, celle, pleine d'amertume, d'une cuisinière aigrie par l'éloignement de toute garnison, et celle de Dominique qu'ils avaient pris pour tout faire et qui ne faisait rien sans casser quelque chose.

Ces accidents réitérés l'avaient fait prendre en grippe par Mme Lahuche, et sans sa couleur, elle l'aurait mis à la porte. Elle feignait de le conserver par condescendance pour M. Lahuche qui tenait beaucoup à lui :

—Je sais bien pourquoi tu gardes cet imbécile, lui disait elle un jour.

—Je le garde parce qu'il est sobre, doux, facile à vivre : il mange de tout.

—Oui, et puis il te flagorne.

—Comment, il me flagorne.

—Ne répète-t-il pas sans cesse : En tout je prends modèle sur monsieur.

—Eh bien ! c'est flatteur pour moi, mais il n'y a pas là de flagornerie ; il me semble que, comme homme...

—Oh ! tu es irréprochable.

—Comme électeur...

—Oh ! tu votes bien.

—Comme mari..

—Oh ! tu votes mal.

—Je vote mal, je vote comme on vote au bout de vingt cinq ans de ménage.

—Je dis ça, ajouta Mme Lahuche en ricanant amèrement, sans compléter sa phrase.

Elle disait ça, parce que c'était un dimanche, que les Crouzillon, leurs successeurs, devaient venir dîner s'il faisait beau, qu'elle avait acheté des provisions en conséquence et que le temps s'était gâté à midi.

—Ça ne sera rien, dit M. Lahuche, ça n'est qu'un nuage qui passe.

—On en a vu qui passaient pendant six semaines, observa ironiquement madame.

*** Le chat, qui ronronait sur les genoux de sa maitresse, choisit tout juste cet à propos pour se débarbouiller et passer sa patte par-dessus son oreille.

—Allons bon ! dit sa maîtresse en l'envoyant rouler à terre.

A ce moment, un bruit de verre cassé se fit entendre par la porte restée ouverte.

—Bien ! Encore un coup à Dominique ! s'écria Mme Lahuche.

Elle se levait pour savoir ce qu'il avait brisé, lorsque le nègre entra, en marchant sur les genoux, à la poursuite d'une grenouille qui, d'une chambre voisine, s'était élancée dans la salle à manger où se trouvaient les deux époux. Monsieur, madame, dit-il, c'est en tapant sur le bocal pour faire monter la grenouille, afin que le temps se mettre au beau..

—Imbécile ! cria Mme Lahuche.

—Madame, répondit Dominique, j'ai vu monsieur faire ça, et prenant en tout modèle sur monsieur.

Il s'excusait ainsi sans interrompre sa chasse.

—Mais rattrappe-la donc ! fit avec colère la femme nerveuse à son mari.

Et celui-ci se mit, comme Dominique, à poursuivre à genoux le batracien effarouché.

—Vous n'en viendrez pas à bout sans moi, dit Mme Lahuche, qui, à son tour, s'agenouilla, et tous trois se mirent à poursuivre la grenouille.

Ils n'avaient pas remarqué le chat qui suivait, de ses yeux écarquillés, les sauts de la petite être et s'avançait doucement à plat ventre, en tortillant le derrière, signe précurseur de l'élan des chats sur une proie vivante.

Cerné de trois côtés, la grenouille exécute un habile mouvement tournant, fit un bond vers la voie libre et fut attrapée au vol par le matou qui se sauva à toutes pattes emportant le baromètre aquatique.

—Saleté de bête ! cria M. Lahuche furieux : ma petite rainette à laquelle je tenais tant !

—C'est bien fait pour toi ! riposta madame ; il te faut des chats.

—A moi ? s'exclama le mari stupéfait ; elle est forte ! c'est toi qui a demandé aux Crouzillon un des petits de leur chatte.

—Pour te faire plaisir.

—A moi ? est-ce que je t'ai jamais dit un mot ?...

*** Mme Lahuche suivait son idée sans répondre, comme toute vraie femme qui ne veut pas avoir tort : Ah ! ils pouvaient bien nous donner un chat, dit-elle ; ils nous doivent, quatre-vingt-mille francs dont nous ne verrons jamais la queu.

—Qu'est-ce que tu nous chantes ? d'abord ils en ont payé vingt mille, reste soixante mille : ils ont hérité de cent cinquante mille francs ; tu le sais bien.

Comme si le brave homme n'avait rien dit, madame continua : Céder une maison comme la nôtre à des gens sans le sou.

Et elle tira fiévreusement le cordon de la sonnette.

M. Lahuche cria : Tu n'entends donc pas ce que je te dis ? et il recommença en pure perte : Bon ! fit-il alors, va ! ne réponds pas ; comme ça tu auras toujours raison.

—Que veux-tu que je te réponde ?

Et elle sonna avec colère.

—Si tu n'as rien à répondre, pourquoi continues-tu à débiner les Crouzillon ?

—Ah ! tu m'ennuies !

Puis voyant entrer Dominique : Mais tais-toi donc, ajouta-t-elle, ne me fais pas de scènes devant les domestiques !

—Moi ? ah ! elle est raide dit Lahuche près d'éclater.

Et pour se calmer, il alla tambouriner sur les vitres.

—Je vous ai sonné au moins douze fois, dit la dame irritée au nègre stupéfait.

Lahuche poussa cette exclamation : Oh ! douze fois !

Et madame de répondre avec vivacité : C'est cela ! donne-moi des démentis devant les domestiques.

—C'est à se rouler ! ajouta le mari.

Et le nègre, habituer à copier monsieur, de répéter : Douze fois ! c'est à se rouler.

—Vous voyez ! s'écria l'épouse furieuse ; il me raille ; ce n'est pas assez qu'il vienne empester le salon d'odeur de tabac.

—Je ferai remarquer à madame que je ne fume jamais, répondit Dominique.

Elle continua : Avec vos horreurs de pipes !

—Mais puisqu'il te dit, risqua Lahuche....

Madame lui coupa la parole : Ouvrez la fenêtre puur laisser partir cette odeur, au lieu de faire votre tambour qui m'agace.

Laluche ouvrit la fenêtre, prit le journal le *Soleil* et se mit à lire.

Dominique reprit : En tout, je prends modèle sur monsieur ; monsieur ne fume pas ; monsieur lit le *Soleil*, je lis le *Soleil* : monsieur...

Ce mot exaspéra Mme Lahuche : Allez-vous en ! cria-t-elle ; le soleil ! le soleil ! c'est bien le moment d'en parler, du soleil.

Lahuche éclata de rire : Ah ! oui, parlons-en, dit-il.

Et Dominique de rire à son tour : Le mot est drôle, dit-il, mais je le connaissais.

—Sortez ! cria Mme Lahuche avec emportement.

Et Dominique sortit.

*** La sortie du nègre fut suivit d'un assez long silence, Lahuche continuait à lire son journal, madame, plongée dans un fauteuil, ses jambes allongées et ses pieds croisés, les frottait l'un contre l'autre, en mordillant ses ongles, trahissant l'agitation qui l'obsédait.

Enfin, elle se leva, fit quelques pas, sans but aucun, et ses regards étant tombés par hasard sur un petit capucin-baromètre, elle s'arrêta devant cet objet. Le bon moine était abrité dans sa maison. Elle frappa, de son doigt, sur le refuge ; le saint homme ne bougea pas.

Lahuche rompit enfin le silence en demandant ce qu'il y avait pour dîner.

—Oh ! tu ne mourras pas de faim, répondit madame sans cesser de taquiner le bon ermite ; tu comprends qu'ayant compté sur les Crouzillon, qui ne viendront pas..

Enfin qu'avons-nous à manger ?

—Oh ! fricassée, rôtis, poisson, légumes.

—Et comme soupe ?

—Un potage à la tortue.

—Ah ! bravo !

—Oui, bravo ! parce que tu l'aimes.

—Ca n'est pas moi qui l'ai demandé, pourquoi en as-tu fait faire ?

—Que c'est donc spirituel ! répondit ironiquement madame ; puis avec colère : Eh bien ! qu'est-ce que ton nègre attend pour mettre le couvert ?

—Il n'est que cinq heures.

—Six heures ! et madame sonna.

—Cinq ! riposta Lahuche, et lui mettant sa montre devant les yeux : tu vois !

Elle est détraquée, ta montre. A ce moment, la pendule sonna cinq heures :

—Tu entends ? dit le mari, cinq !

—Oh ! je n'ai pas compté.

—Naturellement ! tu aurais eu tort.

Dominique entra et, sur l'ordre de madame mit le couvert.

*** Le nègre sortit pour aller chercher le potage.

—Il passe toujours, ce nuage, dit Mme Lahuche d'un air narquois.

—Le médecin que j'ai rencontré ce matin ne s'est pas trompé, répondit le mari.

—Ah ! il s'est occupé de nuage, le médecin ? Tout s'explique, il l'a fait crever.

Lahuche rit du mot, et l'incident fut suivi d'un nouveau silence, bientôt rompu par cette exclamation de madame : Mais, mon Dieu ! ce potage est bien longtemps à venir.

—Dame ! observa malicieusement Lahuche, un potage à la tortue.

—Voilà ! je le fais faire pour monsieur, et il ne cesse de me berner avec cela, ha ! tu commences à m'agacer.

La patience de Lahuche était à bout :

—Tu m'agaces bien d'avantage, toi, avec ta belle humeur ! dit-il en élevant la voix.

—Je peux bien être de bonne humeur, riposta madame, depuis une heure que tu me cherches querelle !

—Moi ! c'est moi qui..?

A ce moment, le chat, qui avait mangé la grenouille comme un simple fourrier, rentrait et allait se frôler aux jambes de son maitre.

—Ah ! tu arrives bien ! s'écria celui-ci. Et il lui lança un coup de pied.

—C'est ça, fit madame, passe ta colère sur ce pauvre animal, parce que tu n'oses pas la passer sur moi.

Monsieur trépigna. Madame continua :

—Est-ce que tu crois que depuis une heure je ne sens pas tes coups d'épingle ?

—Ah ! c'est moi qui....?

Lahuche se crispait les poings : Encore jai ! fit-il au chat, de nouveau dans ses tombes, attends !

Sur ce, il le saisit par la peau du cou et le jette par la fenêtre.

—Brute ! sauvage ! cria madame exaspérée ; à mon tour ! Et elle lança une assiette au dehors.

—Ça m'est égal ! hurla Lahuche ; tiens ! et il lança l'autre assiette ; laquelle fut suivie d'une bouteille, lancée par madame.

Et la carafe, les verres, les couteaux, les couverts suivirent le même chemin.

Et dominique entrant, la soupière aux mains, regarda cette scène avec stupéfaction, puis lança la soupière par la fenêtre.

—Êtes-vous fou ? cria Mme Lahuche.

Et Dominique répondit tranquillement : En tout je prends modèle sur monsieur.

Morale.—Il ne fallut qu'une poire tombée sur la tête de Newton pour lui révéler les lois de la pesanteur. Il ne faut qu'une pluie qui tombe sur le tête-à-tête des époux les plus unis pour leur révéler le poids de l'isolement.

JULES MOINAUX.

L'HIRONDELLE ET LA SOURIS

Un joli conte breton, gentiment raconté par *Un passant*. Il a pour titre : *l'Hirondelle et la Souris*.

Un jour, il y a bien longtemps de cela, une hirondelle, qui avait été longtemps malade, était en train de couver ses œufs dans son nid construit au haut d'une vieille cheminée abandonnée. L'été était déjà avancé et les blés étaient mûrs.

Une souris qui s'était égarée, vint montrer son museau à la porte du nid, elle cherchait un trou pour y passer la nuit.

—Voulez-vous, ma bonne dame, dit-elle à l'hirondelle me laisser passer la nuit chez vous ? C'est aujourd'hui le sabbat et j'ai bien peur des chats.

—Je le veux bien, répondit l'hirondelle ; mais à une condition : c'est que vous m'aidiez pendant trois jours à couver mes œufs. Mon mari m'a abandonnée, et je suis bien faible, j'ai faim et je n'ai personne pour m'apporter à manger. Vous couverez à ma place pendant que j'irai chercher ma vie. Je vous nourrirai pour votre peine et je vous apporterai de beaux épis de froment.

Trois jours durant la petite souris couva les œufs, pendant que l'hirondelle allait aux provisions.

La souris partie, voilà les petits éclos. Mais quels monstres ! au lieu de plumes, ils étaient couverts de poil ; ils avaient une tête et un corps de souris, avec des oreilles et des ailles crochues commes le diable.

La mère en tomba malade et mourut bientôt de chagrin. On lui fit un bel enterrement à Tréguier, et l'on vit bien qu'elle était aimée et regrettée, tant il y avait d'hirondelles venues de tous les pays, de Paimpol, de Guingamp et Lannion. L'église en était toute noire.

Elles pleurèrent beaucoup le malheur de leur pauvre sœur, et avant de partir, la reine des hirondelles fit enfermer les pauvres orphelins dans le cloitre de Tréguier et leur défendit, sous peine de vie, de jamais sortir à la lumière du soleil. Elle défendit aussi aux hirondelles de bâtir à l'avenir leurs nids dans les cheminées.

Voilà pourquoi à Tréguier et dans tout le pays trécorrois, les chauves-souris ne sortent pas le jour, et pourquoi les hirondelles bâtissent leurs nids aux fenêtres.

ACADEMIE DE MUSIQUE

WILLIS RUSSELL ----- PROPRIÉTAIRE.

RÉ-ENGAGEMENT

Pour deux soirées seulement

De E. T. STETSON et sa grande troupe.

—:000:—

VENDREDI, 11 FÉVRIER

LA BRANCHE D'OLIVIER.

— AUSSI —

Matinée : Samedi, à 2.30 heures.

☞ Admission générale pour la matinée, 25c. Acclamations certaines à la grande course.

SAMEDI, 12 FEVRIER

DERNIÈRE SOIRÉE

A la demande du public en général

"NECK AND NECK"

☞ Prix populaires, 25, 35 et 50 cents.
11 fevrier 1887.—

ACADEMIE DE MUSIQUE

GRAND CONCERT

— DONNÉ PAR LA —

"New England Concert Company,"

De Lowell, Mass., E.-U.

LUNDI LE 14 FÉVRIER 1887.

Au nombre des artistes sont les Messieurs suivants : Prof. ALBERT GRÉGOIRE, EMILE LAVIGUEUR, ARTHUR VINCENT, P. GREGOIRE, THOS. MCCARTHY, Etc.

Avec le concours de

Mlle. VIRGINIE LAVIGUEUR,

CORNETTISTE.

ADMISSION :

Sièges réservés	75 cts.
Parquet	50 cts.
Galeries	25 cts.

Le plan de la salle est déposé chez MM. Bernard & Allaire.
8 février 1887.— 157

A LOUER

CETTE MAISON TRÈS DÉSIRABLE pour le commerce, faisant l'encoignure Sud-Ouest des rues St-Jean et Claire-Fontaine, dans le faubourg St-Jean, consistant en magasin et logement de 1ère classes, avec toutes les améliorations modernes, en parfait ordre : possession immediate si requise.

S'adresser à
LOUIS BILODEAU,
Ou à E. J. ANGERS, N. P.,
12 rue St-Pierre.
3 février 1887—6f 23

PATINOIR A ROULETTES DE QUÉBEC

ATTRACTIONS DE LA SEMAINE

VENDREDI, soir.—Soirée aux Eventails, course de cinq milles et marche avec bannière pour prix.

SAMEDI, soir.—Soirée aux Eventails, course de 5 milles, Tug-of-War, championnat du Polo.
7 février 1887.—e-c

A LOUER

LES BUREAUX AU 1ER ÉTAGE DE LA bâtisse No 72 rue St-Pierre, présentement occupée par MM. Dawson & Cie, et qui sera occupée au 1er mai par la Banque du Peuple.

J. A. CHARLEBOIS, N. P.,
81 rue St-Pierre.
2 février 1887—15 j 21

Maison et boutique à vendre

Cette maison si bien connue, 83 rue St-Jean, occupée pendant 12 ans par le propriétaire qui y tenait un magasin de marchandises seches ; en pierre taillée ; toit métallique ; très chaude et avec toutes les améliorations modernes modernes. La cour est spacieuse. C'est l'un des meilleurs postes de commerce.

S'adresser à
JAMES T. ORKNEY.

— AUSSI —

Une bonne résidence de famille, No. 28, rue St-stanislas, (près de l'église Méthodiste), en pierre, toit métallique ; maison très chaude avec améliorations modernes. S'adresser à
JAMES T. ORKNEY.
27 janvier 1887—1m 92

MAGASIN A LOUER

LE SOUSSIGNÉ OFFRE A LOUER un magasin avec cave, sur la rue St-Pierre, No. 11, propre à tout genre de commerce. Possession immediate. Ce magasin a été occupé pendant plusieurs années comme magasin d'épiceries, et tout récemment par M. ELZEAR CHOUINARD.

Aussi deux chambres immédiatement au-dessus, lesquelles communiquent avec le dit magasin par un escalier qui y conduit, et ce qui permettra d'agrandir considéralement les prémisses.

E. MICHON.
18 janvier 1886.—o 57

EN VENTE

Tout le matériel d'imprimerie du "*NOUVELLISTE*" avec le privilège de publier ce journal ; aussi le loyer de l'établissement.

Tout le matériel sera vendu en un seul lot.

Aussi les listes du livre des creances peuvent être vues à nos bureaux.

J. W. REID,
Rue St-Paul.
8 février 1887.—2s 160

A LOUER

TROIS MAISONS SITUÉES AU nord et sur le bord de la rivière St-Charles, à quelques cents pieds du pont Dorchester, savoir : Une sur le chemin de Charlesbourg ; Une autre appelée *Chester Home Cottage*, ci-devant résidence de M. W. ANDERSON.

Et une autre dans le village de Hedleyville, à l'extrémité Est de la rue Guiston, sur le bord de l'eau.

Chacune de ces maisons peut être occupée par deux familles, ayant chacune leurs portes séparées.

S'adresser à
BLONDEAU & LABERGE, Notaires,
57½ rue St-Joseph, St-Roch, Québec.
9 février 1887.—1mp 162

POUR LES FAMILLE.

Grande Vente de Marchandises de Maisons

Ayant fait nos achats de COTONNADES avant la grande hausse de 15%, nous avons décidé d'offrir pour un mois seulement, au vieux prix, notre grand assortiment de Cotons Blanc, Cotons et Toiles à Draps et à Oreillers, Toiles à Nappes et Serviettes, Couvrepieds blanc et couleur, Serviettes de Salle, Etc., Etc.

SPECIALITES :

Nous venons de recevoir notre assortiment de Broderies pour le Printemps consistant en Broderies sur Laun et Mousseline blanche et couleur que nous offrons depuis 2 cts. la verge.

COTON BLANC, depuis 4½c.
TOILE À ROULEAU, depuis 3¾c.
TOILE FINE pour 25c. la verge.
TOILE À NAPPES, depuis 25c. la verge.
SERVIETTES en toile pour 10c. valant 15c.

N'oubliez pas notre grand choix de Broderies.

CÔTÉ & FAGU

N° 4, RUE ST-JEAN

Les Pilules de Vallet ne sont pas argentées, le nom Vallet est imprimé en noir sur chaque pilule blanche.

Les Pilules de Vallet ont été approuvées par l'Académie de Médecine de Paris et autorisées par arrêté ministériel.

Les Pilules de Vallet sont le ferrugineux le plus efficace pour guérir l'anémie, les pâles couleurs, les pertes blanches.

Les Pilules de Vallet donnent aux joues la teinte vermeille perdue par la croissance rapide, la maladie, les excès.

Les Pilules de Vallet sont très contrefaites. Refuser tout flacon ne portant pas la signature du Docteur Vallet

PARIS — 19, RUE JACOB, 19 — PARIS

PILULES PURGATIVES du Dr GUILLIÉ

PILULES d'Extrait d'ELIXIR Tonique Anti-Glaireux du Dr GUILLIÉ

Préparé par PAUL GAGE

Pharmacien de Première Classe, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

SEUL PROPRIETAIRE DE CE MEDICAMENT

PARIS, 9, Rue de Grenelle-St-Germain, 9, PARIS

PILULES GUILLIÉ

Ces Pilules renferment sous un petit volume toutes les propriétés toni-purgatives de l'Elixir Guillié qui, depuis plus de *soixante ans*, est reconnu comme un des remèdes les plus économiques. Comme PURGATIF et DÉPURATIF, il est d'une efficacité incontestable contre les *Maladies du Foie* et de l'*Estomac*, les *Digestions difficiles*, les *Fièvres épidémiques*, les *Affections goutteuses* et *rhumatismales*, les *Maladies des Femmes*, des *Enfants*, et dans toutes les *Maladies congestives*.

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS. Exiger les Véritables PILULES GUILLIÉ préparées par PAUL GAGE.

Dépôt à Québec : Dr Ed. MORIN & Cie, Pharmaciens-Chimistes, 314, rue St-Jean

"Star Carnival."

Ce numéro contient un grand nombre de gravures en couleurs, extrêmement bien exécutées.

☞ Envoyé par la malle sur rouleau et postage payé pour 30 cts., et au magasin pour 40c.

FILTEAU & FRÈRE,
54, 56, Rue Richer, 54 56
5 février 1887 3f

CRÉATION PARIS NOUVELLE SANS RIVALE

OSMHEDIA

ὀσμηδεια

SUAVITÉ

concentration

CRÊME OSMHEDIA

SAVON, EXTRAIT

EAU de TOILETTE

POUDRE de RIZ

COSMETIQUE, BRILLANTINE

HUILE, POMMADE, VINAIGRE

La Parfumerie OSMHEDIA assure à SES FIDÈLES CLIENTS *Eternelle fraicheur et Teint sans égal*

Dépôt chez à Québec Dr Ed. MORIN & Cie, Pharm.-Chim. 314, r. St-Jean

Médaille d'Or Exp. Int^le de Phie^s Vet^res 1883

Le Sirop du Dr Zed est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de *Coqueluche, Insomnies*, etc.; contre la *Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes*, etc.

PARIS, 22 & 19, rue Drouot et Pharm.

POISSON!

HARENG DU LABRADOR,
MORUE,
SAUMON,
ANGUILLES.

— AUSSI —

BLE D'INDE BLANC, pour lesciver,
POIS EXTRA, pour la soupe,
FÈVES, Etc., Etc.

A VENDRE A BAS PRIX

J. B. Renaud & Cie.,

28-32, Rue St-Paul, Québec.

Chambre à louer.

Sur la rue la Fabrique, Haute-Ville, une magnifique chambre bien meublée, bon lit, sofa, grande chaise, et tout le confort désirable. Conditions raisonnables.

S'adresser au Restaurant JOS. DUBÉ,
No. 48, rue la Fabrique.
13 janvier 1887—o 38

A LOUER

LE LOCAL ACTUELLEMENT OCcupé par le notaire SAVARD, rue St-Joseph, St-Sauveur. Un bureau avec voûte et logement ; l'un et l'autre peuvent être loués séparément.

S'adresser à
CHS. LOUPRET,
19, rue St-Joseph, St-Sauveur.
4 février 1887.—o

LES LUNETTES et LES LORGNONS DE LAURENCE ont les seuls véritables articles anglais sur le marché canadien. Ils sont recommandés par le Président du collège des Médecins - Chirurgien de Québec, et par le doyen de la faculté de médecine de l'Université - Laval à Montréal.

Pour plus amples informations on pourra s'adresser à

G. SEIFERT,
BIJOUTIER,
Rue de la Fabrique.

—OU A—

EMILE JACOT,
Bijoutier,
150 rue St-Joseph, Québec

35, Helen Garden, LONDRES, MONTREAL, 1246, rue Jacques

BEHAN BROS

continuation de la grande vente

A BON MARCHÉ

DANS LES MARCHANDISES D'ÉTAPES.

Réductions dans les toiles à nappes.
Réductions dans les serviettes de table.
Réductions dans les serviettes et toile à serviettes.
Réductions dans les toiles à verres.
Réductions dans les toiles d'Irlande, et toile ourlées.
Réductions dans les cotons à draps.
Réductions dans les toiles à draps.
Réductions dans les toiles à oreillers.
Réductions dans les cotons à oreillers.
Réductions dans les cotons blancs.
Réductions dans les cotons jaunes.
Réductions dans les couvertes et couvrepieds.
Réductions dans les flanelles.
Réductions dans les lits de fer.

BEHAN BROS.

Succession de feue Dame A. T. Garant.

TOUTES PERSONNES AYANT DES RÉclamations contre la succession de feue Dame MARIE ELIZABETH ARTHEMISE TALBOT, en son vivant épouse de M. FRS. X. GARANT et faisant affaires à Québec sous le nom de "A. T. GARANT, libraire," sont priées de les transmettre aux notaires soussignés et celles qui doivent à cette succession de payer sans délai.

Québec, 31 janvier 1887.
TESSIER, DELAGE et deLERY,
Notaires.
1er février 1887—8f 115

THÉS! THÉS! THÉS!

The New-York Tea Company.

Avec presents aux acheteurs de la valeur variant depuis 25 cts à $1.00.

Cette célèbre compagnie de Thés, de New-York a ouvert Mercredi, le 28 Juillet, un magasin de Thés et Cafés, avec presents, au magnifique poste ci-devant occupé par M. Pageau, en face de l'Eglise de la Congregation de St-Roch, coin des rues ST-JOSEPH et CARON.

Les familles sont priées de ne pas oublier les avantages offertes par cette Compagnie, à la date de l'ouverture de ce nouveau Magasin de Thés et de Cafés.
27 Juillet 1886.

PROPRIÉTÉS DE VALEUR

A VENDRE OU A LOUER.

Maisons, Mag

L'ÉLECTORAT

A la veille des élections, il est assez intéressant de connaître le nombre des voteurs dans la Puissance.

Il y avait en 1882, 227,871 électeurs.
En 1887, le nombre est de 268,759.
C'est une augmentation de 40,888.

Dans le comté de Richmond, C. B., les Acadiens comptent 921 votants, les Ecossais 900, et les autres nationalités 429. De sorte que si nos compatriotes de là-bas veulent élire un des leurs à la chambre des communes, il leur faut se rallier autour de la candidature de M. le capt. S. P. Leblanc.

Sir Donald Smith a consenti à prêter à la galerie des arts, à Montréal, pour le temps du carnaval, une magnifique peinture de Jules Breton, Les *Communiantes*, qui lui a coûté $45,000.

LE CHEMIN DE ST. JÉROME.

M. Beemer a acheté, dit la *Campagne*, 8,000 tonnes de lisses d'acier, dont 4,000 tonnes sont destinées au chemin des cantons du Nord—Montréal et Ouest—et qui devront être livrées et posées durant l'année 1887. Ces lisses suffiront pour un parcours de 45 milles à partir de St. Jérôme.

M. Beemer est prêt aussi à conclure des contrats pour l'achat de 100,000 traverses de chemin de fer *(ties)* qui devront être livrées à différents endroits qu'indiquera M. Harris, son ingénieur, actuellement à St. Jérome ; de même pour une quantité très considérable de bois de charpente pour pilotis, ponceaux, poteaux de clôture, etc.

AU JOUR LE JOUR

La ville de Minneapolis compte 350 restaurants et celle de St. Paul 700.

Dans la première les hôteliers paient une licence de $500 et ceux de St. Paul $200.

+

Edward Hanlan, le champion des rameurs, est rendu à Montréal pour les fêtes du carnaval.

Il loge au Windsor.

+

On annonce la mort du général de division de Cosnières de Nordeck, qui a succombé à une pleurésie, à l'âge de 75 ans. Ancien commandant de l'Ecole polytechnique, membre du comité des fortifications des côtes, il fit partie de l'armée de Rhin avec le maréchal de Mac-Mahon et commanda une division.

PARLEMENT D'ONTARIO

DISCOURS DU TRONE

M. l'Orateur,

MM. de l'Assemblée Législative,

C'est avec un bien grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue comme membres d'un nouveau parlement, vous rendant, pour la première fois, où vous appellent vos devoirs de législateurs.

L'année que nous commençons en est une d'un intérêt spéciale pour tout l'Empire Britannique, parceque c'est celle du jubilé de Sa Gracieuse Majesté, qui depuis un demi siècle a tellement bien rempli les devoirs de son poste sublime qu'elle a su s'acquérir le dévouement fidèle et l'affection de tout son peuple.

Je regrette de ne pouvoir vous annoncer aucun progrès dans le règlement final de la question des frontières de la province. La législation suggérée par les honorables membres du Conseil Privé Impérial pour la confirmation de leur décision n'a pas encore reçu l'adhésion du gouvernement du Dominion, et mes dépêches de 1884 sur ce sujet et au sujet de notre frontière septentrionale sont encore sans réponses.

Peu de temps après la dernière session de la Législature Provinciale, la Cour d'Appel a unanimement approuvé le jugement du Chancelier d'Ontario, qui rejeta la réclamation faite par le gouvernement fédéral, des terres à bois sur notre territoire tel que délimité par Sa Majesté en Conseil. Mais la question n'en a pas moins porté la province à une nouvelle dépense, et un appel a été porté à la Cour Suprême devant laquelle la plaidoirie est déjà faite et qui tient actuellement la décision en délibéré.

Il y a eu récemment une correspondance échangée entre les deux gouvernements et qui vous sera soumise.

Le gouvernement du Dominion n'ayant pas voulu consentir en aucune manière à porter cette question à une jurisdiction compétente pour ce qui a trait au *Provincial factory act de 1884*, j'ai cru devoir me charger de choisir cette jurisdiction sans plus retarder, et de lancer une proclamation mettant l'acte en vigueur.

Une législation ultérieure est néanmoins jugée nécessaire pour mettre cet acte efficacement et raisonnablement en vigueur, et c'est sur quoi on attirera votre attention.

Je suis heureux de mentionner la position remarquable que cette province a prise à l'Exposition Coloniale de l'année dernière, par l'exhibition magnifique de ses produits manufacturiers et naturels, comme aussi par l'exhibition intéressante et si justement louangée de son département de l'éducation ; ce qui fait bien voir quel rang elle occupe dans l'éducation et les sciences.

Dans l'exposition de nos produits agricoles, les beurres et les fromages envoyés par le département de l'agriculture d'Ontario ont particulièrement attiré l'attention et ne peuvent manquer d'être de grande valeur pour ce département déjà si important qui s'améliore toujours ; celui de l'agriculture et de l'industrie. Le succès de cette exhibition est dû en grande partie au zèle des officiers des associations d'industrie laitière de cette province.

La splendide exposition des fruits d'Ontario, préparée presque en entier par les officiers de l'association des horticulteurs, fera beaucoup pour détruire dans la mère patrie l'idée qu'on y entretient encore sur la rigueur de notre climat.

Je suis heureux d'apprendre que les ressources minières de la province se développent rapidement, et que durant l'année dernière des découvertes importantes ont été faites, principalement dans les districts du nord et du nord-ouest et que les opérations minières ont fait de grands progrès.

Les commissaires pour la révision et la refonte des statuts publics, des dix dernières années, ont presque completé leur ouvrage, qui est contenu dans deux volumes, dont le premier vous sera de suite présenté et le second prochainement.

Ces volumes renferment les amendements que l'expérience judiciaire ou professionnelle des commissaires leur a suggérés, et j'espère que vous trouverez bon d'adopter, durant cette session, la législation nécessaire pour donner au public l'avantage de profiter de cet ouvrage durant cette année.

Depuis plusieurs années on a beaucoup discuté sur les meilleurs moyens de promouvoir la haute éducation chez le peuple, et surtout en ce qui en est des universités de la province, et il est consolant de constater que malgré les divergences d'opinions sur les moyens d'atteindre ce but, il n'en existe pas sur le devoir de mettre à la portée de tout citoyen, qui voudrait profiter de ces avantages, un cours universitaire égal à ceux qui se donnent dans les premières universités d'Europe ou des Etats Unis. Un bill à cet effet vous sera soumis.

Parmi les mesures qui vous seront soumises se trouve un projet de loi pour l'extension graduelle du *Land Titles Act* à toute la province, en autant que le nécessiteront les besoins publics et le désir des autorités.

Seront aussi soumises à votre considération des mesures relatives à la nomination et à la juridiction de magistrats de police, et à l'instruction scientifique dans les écoles publiques et les colléges de cette province au sujet de la nature de l'alcool et de ses effets sur la constitution humaine.

Vous devrez porter attention à l'important sujet du travail dans les prisons, en conséquence vous devrez étudier si le système actuel ne devrait pas, pour l'avantage de la discipline et de la réforme dans la prison et sans désavantage pour le public, être aboli par une loi qui prendrait effet à l'expiration des contrats existants.

Depuis la dernière session des soumissions ont été demandées pour la construction de nouvelles bâtisses parlementaires, et l'on a trouvé qu'il fallait des dépenses plus considérables qu'on ne l'avait pensé d'abord. Pour éviter des délais inutiles un contrat a été accordé pour une certaine partie des travaux, et ce contrat est sujet à votre approbation. Les papiers relatifs à cette affaire vous seront soumis.

Dans le but de donner effet au sentiment de patriotisme de notre population, et suivant en cela l'exemple de l'état voisin de New-York, les procédés autorisés par le statut d'une session antérieure pour s'assurer du coût de l'expropriation des terres dans le voisinage des chûtes Niagara ont été entrepris et sont sur le point d'être terminés ; une mesure vous sera soumise donnant en permanence au public les terrains situés sur la frontière d'Ontario et contenant des dispositions pour assurer cette fin sans de trop fortes charges pour le trésor provincial.

Les comptes publics pour la dernière année fiscale seront bientôt soumis ; vous y apprendrez avec plaisir que les dépenses sont restées en dessous des estimés et que les recettes dépassent le montant anticipé.

Les estimés pour la présente année seront soumis très prochainement à votre approbation. On verra qu'ils ont été préparés avec toute l'économie compatible avec les demandes du service public.

J'ai confiance que la législature du nouveau parlement se distinguera par le même esprit patriotique et la même intelligence dont on a fait preuve durant les parlements précédents.

Nouvelles Diverses

Température

Voici les probabilités de la température pour les prochaines 24 heures :

Forts vents, ciel généralement couvert, neige par intervalles.

Conseil-de-Ville

Séance spéciale hebdomadaire ce soir à 7.30 heures. Ordre du jour. 1446e rapport du comité des finances, (exemption de taxes en faveur de toute nouvelle manufacture pour un certain nombre d'années). 1448e rapport du même comité, (recommandant la remise de l'amende imposée à Joseph Demers). 723e rapport du comité des chemins, (soumissions pour pierre cassée). 724e rapport du même comité, (touchant l'éclairage des rues de la cité au gaz.

La troupe Stetson

Nous voyons par une annonce que M. Stetson et sa troupe ont de nouveau été engagés pour le reste de la semaine. L'accueil qu'ils ont reçu du public donnait lieu de croire qu'il en serait ainsi.

Ce soir on donnera la *Branche d'Olivier*. Nous l'avons dit hier, c'est un joli drame, très pittoresque, qui mérite d'être vu et applaudi.

Nous invitons les amateurs à profiter de l'occasion. Samedi soir on répètera *Neck and Neck*.

Echo

Nos lecteurs se souviennent naturellement du terrible accident de chemin de fer arrivé à White River. Au nombre des blessés se trouvait malheureusement M. Moise Pouliot, autrefois hôtellier, rue St Paul. Ayant reçue une dépêche l'informant que son mari était blessé, Mme Pouliot, qui demeure à l'encoignure des rues St François et Grant, est parti hier soir afin de rejoindre son mari. M. Pouliot qui était allé aux Etats-Unis, revenait de Boston quand il a été une des malheureuses victimes de cet accident pénible.

Congrégation de St Roch

A l'assemblée générale annuelle du chœur de l'orgue de la Congrégation de St Roch, le 6 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année 1887-88.

Président, Hubert Moisan ;
Vice-président, Louis Poiré ;
Secrétaire-trésorier, H. Pinet ;
Assistant-secrétaire, Jos. Legaré ;
Bibliothécaire, Frs Moisan ;
Maître-chantre, La Côté.

A l'avantage des clients

S'il est une chose dont on doive savoir gré au marchand, c'est bien d'être attentif à faire bénéficier ses pratiques des avantages qui se présentent. A ce titre, la populaire pharmacie F. E. Gauvreau & Frères, faubourg St Jean, s'est acquis un droit de plus à la reconnaissance des familles qui la fréquentent, en se procurant une quantité considérable du remède *Rob-Bonhomme* ou *(Rob-Bonum)*, encore peu connu ici, mais d'une valeur si grande pour les souffrances provenant du froid, que MM. Gauvreau croient n'encourir aucun risque en important cet article.

Marché en gros de Montréal

(Par dépêche)

Montréal, 10 février.

FARINES—Recettes, 300 brls. Ventes, aucune. Le marché est tranquille et les prix sans changement. Cotations :

Patent	$4 20	@	$5 00
Supérieure Extra	3 90	@	4 10
Extra Superfine	3 70	@	3 75
Extra du printemps	3 45	@	3 50
Superfine	3 10	@	3 20
Forte à boulanger	3 90	@	4 50
Fine	2 75	@	2 80
Middlings	2 00	@	2 25
Pollards	1 75	@	2 00
Sacs d'Ontario	1 00	@	1 90
Sacs de la Cité (sacs de 140 lbs) pour Forte à boul. par 196 lbs.	4 30	@	4 40

GRAINS—Blé, nominal.

Blé Roux d'hiver	0 89	@	0 90
Blé blanc	0 88	@	0 89
Blé du printemps	0 89	@	0 90
Blé-d'Inde (droits payés)	0 55	@	0 56
Pois (par 66 lbs	0 64	@	0 65
Avoine	0 27	@	0 28
Orge	0 50	@	0 53
Seigle	0 45	@	0 50
Farine d'avoine	4 00	@	4 50
Farine de Blé-d'Inde	2 90	@	3 00
Lard	14 50	@	15 00
Saindoux	0 09	@	0 09½
Bacon	0 10	@	0 11
Jambon	0 11	@	0 12
Fromage	0 11¾	@	0 12½
Beurre des Crémeries	0 23	@	0 29
Beurre des Townships	0 19	@	0 23
Beurre de Morrisburg	0 17	@	0 21
Beurre de l'Ouest	0 16	@	0 18
Beurre de qualités inférieures	0 14	@	0 15
Œufs conservés	0 20	@	0 22
Œufs très frais	0 25	@	0 27

Marchés de New-York

(Par dépêche)

New-York, 10 février, 1 h. p. m.

Actions.

Marché tranquille et lourd.

Echange Américain	109
Pacifique Canadien	62⅝
Canada Southern	58⅛
Delaware et Hudson	103⅜
Delaware & Lackawanna	136⅜
Lake Shore	94⅞
New-York Central	113¼
St-Paul	92⅜
Do Préférentielles	121
Union Pacific	56⅜
Western Union	74¼

Grains, etc.

Coton, ferme ; Uplands, 9½ ; Orléans, 9 11/16. Farine, languissant ; Superfine de l'Etat, $2.70 à $3.30 ; de l'Ouest, $3.25 à $3.55 ; recettes, 32,000 ; ventes, 90,000. Farine de seigle, ferme ; $2.85 à $3.10. Blé, plus bas à l'ouverture, plus fort ensuite ; recettes, 22,000 minots ; ventes, 90,000 mts No 2, février, 90½ a 90⅝c ; 216,000 do mars, 90⅞ a 91c ; 240,000 do avril, 91⅞ a 92 ; 1,696,000 do mai, 92⅜ a 93 ; 424,000 do juin, 93¼ a 94⅛. Seigle, ferme. Orge, ferme. Blé-d'inde, languissant ; mêlé de l'Ouest, 47 a 49 ; prix anticipés, 48 a 4653c ; recettes, 22,000 minots ; ventes, 68,000 mts. Avoine, ferme ; de l'Etat, 38 à 40c ; de l'Ouest, 38 à 42c ; recettes, 60,000 ; ventes, 220,000. Lard ferme, nouveau mess, $14.50. Saindoux, plus fort ; $6.95. Beurre, ferme ; de l'Etat, 16 a 25c. Sucre, tranquille ; écrasé, 6¼ a 6⅜c ; en poudre, 5⅞ à 6⅛c ; granulé, 5⅞c.

Marché de Chicago

(Par dépêche.)

Chicago, 10 février.

Le marché au blé ouvre en baisse à ½ cent. Le mais a clôturé à ¼ cent en hausse et l'avoine à ¼ cent. Le marché aux provisions était actif. Le lard a clôturé de 45 cents à 50 cents par quart en hausse, le saindoux de 2½ cts à 5 cts et les côtelettes 15 cts.

Les principaux articles du marché ont cloturé aux prix suivants :

BLÉ—Fév. 75⅛c ; Mars 75¼ ; Mai 81⅜.
BLÉ-D'INDE—Février 34⅞ ; Mars 35½c ; Mai 40⅝c.
AVOINE—Fév. 24⅜ ; Mars 24⅝ ; Mai 29⅛.
LARD—Février $14.00 ; Mars $14.00 Mai, $14.22½.
SAINDOUX—Fév. $6.75 ; Mars $6.77½ ; Mai $6.90.

Les cotations au comptant sont les suivantes : Farines, languissant et sans changement. Blé No 2 du printemps, 75 à 76c ; Blé roux d'hiver No 2, 77¼. Blé-d'Inde No 2, 35½ a 35⅞c. Avoine No 2, 24⅛c. Seigle No 2, 54c. Orge No 2, 50 à 51c. Lard $14.00. Saindoux $6.75. Côtelettes 7.10. Epaules séchées et salées, $6.00 a $6.10. Bas de côtes, $7.20 a $7.25.

Recettes—Farines, 24,000 barils ; Blé, 27,000 mts ; Blé-d'Inde, 86,000 mts ; Avoine, 78,000 mts ; Seigle, 1,000 mts ; Orge, 29,000 mts.

Exportations—Farines, 29,000 barils ; Blé, 52,000 mts ; Blé-d'Inde, 33,000 mts ; Avoine, 59,000 mts ; Seigle, 2,000 mts ; Orge, 38,000 mts.

I CURE FITS!

When I say cure I do not mean merely to stop them for a time and then have them return again. I mean a radical cure. I have made the disease of FITS, EPILEPSY or FALLING SICKNESS a life-long study. I warrant my remedy to cure the worst cases. Because others have failed is no reason for not now receiving a cure. Send at once for a treatise and a Free Bottle of my infallible remedy. Give Express and Post Office. It costs you nothing for a trial, and I will cure you. Address DR. H. G. ROOT,
Branch Office, 37 Yonge St., Toronto.

LES EFFETS BIENFAISANTS
— DE —
L'Eau Minerale St-Leon
— ooo —
MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE.,

Seuls Agents de tout le Dominion, pour la vente de l'Eau Minérale.

Messieurs,

Je prends plaisir à vous faire savoir que depuis que je suis à Québec j'ai fait usage de l'eau Minérale Saint Léon, avec beaucoup d'efficacité pour les douleurs rhumatismales et l'indigestion, dont il m'est arrivé de souffrir depuis plusieurs années. J'ai aussi fait usage de plusieurs autres sortes de médicaments, mais sans obtenir de résultat. Je continue encore l'usage de votre eau renommée que je recommande beaucoup à ceux qui auraient à souffrir des mêmes maladies.

THEODORE W. DOWNS,
Consul des Etats-Unis,
Québec.

8 Janv. 1887.—c.e. 24

A VENDRE

UN GRAND TERRAIN situé au coin S. E. des rues du Pont et du Prince-Edouard, à St-Roch de Québec, No. 618 du cadastre, quartier St Roch, avec DEUX MAISONS, dont l'une en briques à trois étages et l'autre en bois à deux étages, avec dépendances. Fonds libres de rentes. Loyer annuel $450.

J. E. BOILY, Notaire,
No. 24, Rue St-Joseph, Québec
5 octobre 1886. 1017

Chambres à louer.

TROIS CHAMBRES bien meublées, au deuxième étage d'une maison confortable, située dans un endroit central, entre le Bureau de Poste et le Palais Législatif.

S'adresser à
T. H., Bureau du *Canadien*.
31 janvier 1887.—o 114

A vendre ou à louer

LA MAISON A TROIS ETAGES ET en pierre de taille, No. 9, rue Ste-Geneviève, vis-à-vis du Jardin du Fort, occupée présentement par J. F. Belleau, avec appareil à chauffage, bain, water-closet et toutes les améliorations modernes.

Cette propriété peut être visitée le et après le 1er Février prochain, tous les jours après 2 heures p. m. Conditions faciles.

A LOUER

Le magasin ou hangard situé au coin des rues St-Pierre et Sous-le-Fort, présentement occupé par MM. J. Louis & Sons, marchands de cuir, rue St-Pierre Nos 8 et 10.

J. A. CHARLEBOIS, N. P.
81, rue St-Pierre,
27 janvier 1887.—2s A*

NAPOLEON TESSIER
SEUL AGENT POUR LA
United States Life Insurance Company
BUREAU:
No. 69, Rue SAINT-PIERRE.
20 août 1886—6m 854

AUX ACHETEURS!

LE PUBLIC EST INVITÉ A VENIR CONSTATER par lui-même des réductions énormes que nous venons de faire à nos marchandises

endommagées par le Feu.

Les articles que nous offrons et dont nous donnons un aperçu plus bas ne laissent rien à désirer pour la qualité, quant au prix

Il faut le voir pour le croire.

Venez voir et choisissez parmi 300 pièces de Tweed, différents prix, depuis

30 cents

1 Lot Serge noire et de couleur.
1 Lot Moscou, présidents et drap de pilot.
Couvertes et Flanelles, Coton et Shirting, etc.
Et une foule d'autres articles endommagés par la fumée, que nous offrons à de grands sacrifices.
Nous garantissons satisfaction.
Venez voir et nous sommes certains que vous achèterez.

F. X. Lepage & Cie
53, rue de la Couronne,
St-Roch.
7 février 1887.—o 150

CONSUMPTION

I have a positive remedy for the above disease; by its use thousands of cases of the worst kind and of long standing have been cured. Indeed, so strong is my faith in its efficacy, that I will send TWO BOTTLES FREE, together with a VALUABLE TREATISE on this disease to any sufferer. Give express and P. O. address.
DR. T. A. SLOCUM,
Branch Office, 37 Yonge St., Toronto

LOTERIE de BIENFAISANCE
— DE —
L'Union St-Joseph à St-Roch
POUR L'ACHAT D'UNE BATISSE

Sous la direction du chapelain de la société M. l'Abbé FAGUY, et d'un comité spécial choisi parmi les membres de l'Union

320 LOTS 320

D'une valeur collective de $3,270

— ; 000 ; —

GROS LOT :—Un immeuble valant $1,000, Piano, Harmonium, Cheval, Machine à coudre, Paletot de fourrures, montres en or et en argent, argenterie, etc.

PRIX DU BILLET seulement 25 cents.

La date du tirage sera fixée prochainement. Pour les renseignements, s'adresser au secretaire de la société : Boite 1017, Bureau de Poste, H.-V.

Dépôts de billets en ville : J. E. Martineau, Gauthier & Frere, Desjardins & Martel, J. H. E. Plamondon et Ferd. Bourré, St-Roch, J. O. Fiteau, Haute-Ville ; F. Beland, faubourg St-Jean ; au bureau de l'*Electeur* ; au bureau de la *Justice* et des Membres de l'Union.

8 janvier 1887.—3m 12

A LOUER

LE MAGASIN ACTUELLEMENT occupé par M. Eph. Dugal, marchand de nouveautés, situé sur la rue St-Jean, au No. 386, avec cave ainsi que le logement privé qui contient 9 chambres. On pourra louer le magasin et le logement privé séparément. Il y a aussi un hangar en briques à trois étages avec cheminée au deuxième et troisième étage ainsi qu'une écurie au premier.

S'adresser à
M. L. B. DEMERS,
Bureau de Poste du faubourg St-Jean.
Ou au "*CANADIEN*."
5 février 1887.—c-c

Colons et Toiles!

5 Par cent d'escompte au comptant.

NOUS VENONS DE RECEVOIR UNE grande quantité, des manufactures les plus en renom, les marchandises suivantes, achetées à des termes les plus favorables, et nous les offrons maintenant en vente, à des prix qui défient toute concurrence.

Coton Blanc "Long Cloth" depuis 9c la verge en montant.

Coton Blanc pour draps de lit à 23c ou 26c net.

Coton Blanc pour oreillers, 40 pcs de large, depuis 15c.

250 Couvre Pieds blancs, légèrement endommagés, $1.00 et $2.45, bien près de la moitié du prix.

Nappes blanches en toiles.

Toile pour nappe, demie blanchie, seulement 30c ou 28c net.

Serviettes pour table depuis 78c doz. ou 6½c chaque.

Toile irlandaise pour draps de lit et pour oreillers.

Toile pour verreries, Toile irlandaise frappée.

Serviettes et draps turcs pour bains.

Toile ouvrée pour serviettes.

500 doz. mouchoirs en toile pour Dames à une grande réduction. 75c, 94c, $1.07, $1.46 et $2.00 la douzaine.

100 doz. mouchoirs pour messieurs à $2.50, valant $3.30 la doz.

1560 verges Broderie à 4c, 9c, 10c, les meilleures valeurs offertes en vente.

Mousselines carreautés pour robes et tabliers, 11c.

Flanelles Françaises en couleu croisées, depuis 34c la verge.

Une qualité supérieure de flanelle foulée.

Un nouvel assortiment, de diverses couleurs, en laine, de J. & J. Baldwins. Il est admis par les personnes les plus compétentes que cette laine est la meilleure et la plus durable.

GLOVER, FRY & CIE.
22 janvier 1887.

Chemin de fer Intercolonial

1886—ARRANGEMENTS D'HIVER—1887

Le et après LUNDI, 22 NOVEMBRE 1886, les trains sur cette voie, partiront chaque jour (les Dimanches exceptés), comme suit :

LES TRAINS QUITTERONT LÉVIS.

Pour Halifax et St-Jean	8.00 A. M.
Pour Riv-du-Loup	11.15 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup	5.55 P. M.

LES TRAINS ARRIVERONT A LÉVIS.

De la Rivière-du-Loup	5.30 A. M.
De la Rivière-du-Loup	1.45 P. M.
De Halifax et St-Jean	5.55 P. M.

Le char *Pulman* quittant Lévis les Mardi, Jeudi et Samedi, se rendra à Halifax, et celui quittant Lévis les Lundi, Mercredi et Vendredi se rendra à St-Jean.

Tous les trains circulent d'après le *Eastern Standard time*.

On peut obtenir des billets et aussi des informations relativement à la route, au fret et au prix des passagers, de

T. LAVERDIÈRE,
30, rue Dalhouzie, Québec.

D. POTTINGER,
Gerant-Général.
Bureau du Chemin de Fer,
Moncton, N. B., 16 Nov., 1886.
22 novembre 1886—e c

A PRÊTER.

$100,000.00, sur premières hypothèques dans de bonnes localités, à 6 et 7%, par sommes de $2000 et plus, remboursables en cinq ans ou plus tôt, même partiellement au gré des emprunteurs.

Aussi quelques centaines de piastres remboursables en un seul paiement.

V. W. LARUE,
28, rue Ste-Anne.
24 janvier 1887.—6 c-c

A LOUER.

CETTE MAGNIFIQUE RÉSIDENCE, No. 67, GRANDE ALLÉE, "Carré Hamel," munie d'une fournaise à l'eau chaude, bain, *water-closets*, et toutes les améliorations modernes.

S'adresser à
LABRECQUE & BÉLANGER, Notaires,
18, rue Buade.
Ou au Dr AUGUSTE HAMEL,
No. 21, rue Ste Ursule.
10 février 1887.—o 168

Vente à l'encan de Chevaux, Voitures, Harnais, etc., etc.

PAR J. B. JACQUES

Lundi, le 14 Fevrier, a 10 hrs. du matin

A la résidence de Dame Veuve Morissette, coin des rues St-Valier et St-Ours, St-Sauveur.

J'AI REÇU INSTRUCTION DES PARTIES intéressées de vendre à l'encan LUNDI le 14 FEVRIER, à la residence de Dame Veuve Morissette, coin des rues St-Valier, St-Sauveur.

Chevaux, Buggies, Wagon, Planche, Express, Sleigh, Cariole, Berline à pain, Harnais leger et de travail ; toutes ces voitures sont bien finies et propices pour marchand de marchandises seches, épiciers, etc.

Le tout sera vendu sans réserve et livré immédiatement après la vente.

J. B. JACQUES,
8 février 1887.—5f Asst.-Encanteur.

X X

DÉPOT D'HUILE ASTRALE

GRANDE EXPOSITION.

Lampes de salon,
De forme nouvelle et très jolies,
Lampes pour cadeaux,
Superbes décorations,
Nouveau genre de lampes suspendues,
(Choix à faire entre mille),
Chandeliers, Chandeliers,
Or poli, bronze et bronze,
On vient de recevoir de
Nouveaux genres de Lampes.

JNO. F. HOSSACK
56, rue la Fabrique.
6 décembre 1886—3m 1194

X X

Propriété à Vendre.

La propriété connue sous le nom de l'HOTEL St-CHARLES, située à une petite distance du Pont Dorchester, sur le chemin de Beauport.

Conditions faciles.

S'adresser à
Madame Veuve P. GOSSELIN,
Chemin Beauport.
8 février 1887.—1mp 134

Barre à vendre.

UNE DES PLUS BELLES BARRES, AVEC comptoir et miroirs recouverts en étain et est située dans un des plus beaux postes de la rue St-Joseph, au No. 76. Pour informations s'adresser à

M. R. S. BERGEVIN,
No. 53, rue Desfossés.
4 février 1887.—6fp 110

Vente de propriétés de valeur

MM. MAXHAM & CIE. ONT REÇU INSTRUCTION de vendre, à terme avantageux, les postes de commerce suivants si bien situés, savoir :

Ce magnifique magasin connu sous le nom de SALLE NORDHEIMER, (autrefois R. Morgan), qui est certainement l'un des postes d'affaires le plus avantageusement situé de Québec, servant particulièrement comme magasin de marchandises seches, d'epiceries, pianos, musique ou machines à coudre.

— AUSSI —

Cette superbe maison à 4 étages, en pierres coupées, au coin des rues St-Jean et du Palais, connue sous le nom de Wolfe.

Ces propriétés n'ont pas d'égales en cette ville comme postes d'affaires.

Termes très avantageux.

A. J. MAXHAM & CIE.,
Rue Ste-Pierre.
7 février 1887.

N'EMPLOYEZ QUE

L'IZDAHL!

MARQUE DE PURE

HUILE DE FOIE DE MORUE
DE NORVÈGE.

Le grand Remède Standard pour toutes les faiblesses et les maladies des poumons, mauvaise nutrition, etc. Cette huile est pure, fraîche, presque sans goût et par conséquent convenable pour les digestions délicates. Pas de véritables sans le nom d'ISDAHL marque sur chaque capsule.

— EN GROS PAR —

LYMAN, FILS & CIE.

A. A. CANTIN

Epicier et Marchand de Quincaillerie

363 et 365, RUE St-VALIER, St-ROCH

Dépot général d'Epiceries, de Liqueurs spiritueuses de première qualité, Vins de toute variété, etc., etc. On trouve aussi à ce magasin l'assortiment le plus considerable et le plus varié en fait de Thé, Cafe, Sucre, Sirop, Conserves alimentaires ; en un mot tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles tant de la ville que de la campagne.

AUSSI—Provisions générales en fleur, grains, lard, jambons, poissons, huile, sel beurre, etc. Le tout vendu à des prix tellement réduits qu'il est impossible de trouver mieux ailleurs.

QUINCAILLERIE ET FERRONNERIE

Un dépot général de Quincaillerie et de Ferronnerie des mieux assortis où les familles peuvent trouver ce qu'elles désirent.

IMPORTANT

Les amateurs de voitures de la plus haute élégance pour promenades pourront s'en procurer à des prix vraiment étonnants en s'adressant au soussigné qui a été nommé agent de la célebre fabrique de voiture de Hamilton, Ont.

A. A. CANTIN.
27 juillet 1886.

A vendre à conditions faciles

OU A LOUER.

UNE GRANDE MAISON EN BRIques, Rue St-Joseph, St-Roch, Nos. 388 et 390, contenant trois logements distincts et séparés bien finis avec les commodités modernes, cour, magasin, hangar, etc.

S'adresser à
LOUIS LECLERC, N. P.,
Rue St-Joseph, Nos. 245 et 247.
13 janvier 1887—6s 36

AVIS

Dans l'affaire de
A. T. CONSTANTIN & CIE.,
Marchands, de Québec.
Faillis.

DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à MERCREDI, le 16 courant à MIDI, pour l'achat de l'actif de cette succession composé comme suit :

Fonds de commerce	14,731.39
Ameublement du magasin	65.55
Livres de crédits	780.03
	$15,577.37

— AUSSI —

La balance du bail du magasin ci-devant occupé par les faillis No. 213, rue St-Jean.

Les soumissions peuvent être faites en bloc ou pour chaque item séparement.

CONDITIONS :—Argent comptant ou dans le cas d'un offre a terme, la dernière moitié, au moins, garantie à la satisfaction du curateur et des inspecteurs.

Un dépôt de $200 doit accompagner chaque soumission pour le fonds de commerce. Ce dépôt sera confisqué si la personne dont soumission aura été acceptée refuse de remplir les conditions de sa soumission ; il sera remis à ceux dont les soumissions seront refusées.

Le soussigné ne s'engage pas à accepter la plus haute ou aucune des soumissions.

Le fonds de commerce pourra être examiné Vendredi, Samedi et Lundi, les 11, 12 et 14 courant.

L'inventaire et la liste des crédits sont déposés à mon bureau, ou toutes informations requises seront données.

HENRY A. BÉDARD,
Curateur.
Bureau :
Coin des rues Notre-Dame et Lamontagne, Québec.
9 février 1887.—6f

VENTE COMPLETE
— D'UN —
STOCK
— DE —
Première Classe.

Grandes reductions

Plusieurs lots offerts à moitié prix.

NOTRE INTENTION en FAISANT CETTE vente a la fin de notre année d'affaires est d'en faire la plus grande que nous ayons encore fait et comme nous sommes déterminés de vendre une grande quantité de marchandises nous avons fait de grandes réductions.

Nous proposant de développer encore plus le système adopté il y a deux ans de faire toute affaire sur le printemps

STRICTEMENT COMPTANT,

et espérant que la présente année fournira encore plus de preuves des grands avantages de ce système.

Notre assortiment étant considérable il nous est impossible de changer nos marques, mais un grand escompte sera alloué sur nos prix actuels.

Nous ne sommes pas capables non plus de donner un catalogue de toutes nos réductions même en prenant plus d'espace pour notre annonce, mais voici, une liste qui quoique restreinte les représentera suffisamment, laquelle dans les intérets de l'économie, nous recommandons à votre attention.

JERSEYS, tous à moitié prix, jerseys bleu-marin, en cachemire braides $1.78 maintenant 89c. C'est a bien bon marché.

COIFFES, toutes à moitié prix, marchandise toute nouvelle 20c pour 10c, 25c pour 14c, 50c pour 28c, en dentelle fine 72c pour 36c, $1.38 pour 69c, en lisse 88c pour 44c, valant toutes bien l'attention.

EDREDON EN SOIE pour berceaux vendus à moitié prix $1.65 pour 83c.

NUAGES ET CHALES EN LAINE, environ 10 boites à moitié prix, noir, bleu-pâle et cardinal 25c pour 17½c, 48c pour 24c, $1.00 pour 50c, $2.18 pour $1.09, plusieurs n'ont jamais sorti de leur boite mais c'est imperatif et il faut qu'ils soient vendus.

GARNITURE ROSAIRE, nouvelle l'automne dernier, noire, bleu, brune et grenat 24c pour 12c, 35c pour 18c, à très bas prix.

GANTS DE KID, nous offrons environ 400 paires de nos meilleurs gants de Kid à trois boutons noirs et de couleur pour le printemps à 77c par paire, ce sont des gants que nous vendions $1.22, ils sont en parfait ordre ; la raison d'une si grande réduction c'est qu'ils sont de trois boutons au lieu de quatre.

COLS EN DENTELLE à moitié prix et très convenables pour enfants 18c pour 9c, 40c pour 20c, $1.15 pour 58c.

ETOFFES DE FANTAISIE pour garniture de robes telle que soie perlée, pluche cordée, etc., $1.88 maintenant 94c.

BOUTONS à l'exception des boutons d'ecaille (sur lesquels un escompte est donné), tous les autres sont offerts à moitié prix, seulement il faut prendre la carte et pour aucune raison nous les vendrons avec un si grand escompte sans cette condition.

CHAUSSURES EN DRAP avec semelles en cuir doublées et bordées en fourrures, faites en Angleterre et sont convenables pour la maison $1.50 pour 75c, $1.65 pour 83c.

FLANELLE croisée en laine fine pour robes de matin, robes d'enfants, etc., notre qualité 39c seulement 24c, flanelle blanche de une verge et quart de large à 88c pour 71c.

ETOFFES A ROBES tout laine de 25c pour 20c, 32c pour 26c, Drap jersey couleur cuir pour le printemps 27c maintenant 21½c, couleurs foncées pure laine 22c pour 18c, 36c pour 29c.

CACHEMIRE noir pure laine et meilleure teinture 43c pour 36c ; ils valent bien tous l'attention.

ETOFFES NOIRES Ottoman toute laine 26c pour 21c, croisé fin 26c pour 21c, 35c pour 28c, drap jersey 27c pour 22c.

DRAPS POUR GILETS vendus à bon marché, drap Ottoman noir $2.00 pour $1.60, $2.35 pour $1.88, drap jersey $2.25 pour $1.80.

SOIES NOIRES gros grain riche $1.50 pour $1.20, $100 pour $1.52, $2.25 pour $1.80. Soie noire merveilleuse $1.12 pour 90c, $1.38 pour $1.11. C'est seulement dans une occasion comme celle-ci que ces marchandises peuvent être vendues rour d'aussi bas prix.

TOILE A NAPPES blanches, belle qualités et riches patrons, toutes réduites, pur fil 58c pour 46c, 72c pour 58c, $1.08 pour 87c, reversible $1.18 pour 95c, $1.58 pour $1.27, largeur extra (2½ verges) et reversible $1.35 maintenant $1.08.

TOILE A NAPPES CREME (64 pouces) 36c pour 29c, 92c pour 42c, deux verges de large et patrons nouveaux 68c pour 56c, 85c pour 63c ; elles ne peuvent être surpassées pour la qualité et la durée.

TOILES de toutes sortes et pour tous les usages 6c pour 5c, 8c pour 6¾, 11c pour 9c.

GROSSE TOILE (54 pouces de large) 14c pour 11¼ cents.

SERVIETTES

QUEBEC-CENTRE.

—: ooo :—

Il y aura une assemblée des électeurs favorables à la candidature de

L'Hon F. Langelier

CE SOIR

A LA HALLE MONTCALM,

A 7.30 HEURES.

11 février 1887.—2 178

QUEBEC-EST.

—: ooo :—

ASSEMBLÉE CE SOIR

A 7.30 HEURES

dans la maison de M. Joseph Jacques,

295, Rue St-Joseph.

Tous les électeurs favorables à la candidature de

M. F. X. DROUIN

Sont priés de s'y rendre.

11 février 1887.—1f 177

EXTRA

UN DEMENTI

L'un des correspondants du *Globe* lui télégraphiait, l'autre jour, que Mgr Cleary, répondant à une adresse qui lui fut présentée par l'église catholique de Trenton, "avait repoussé en termes indignés l'in-"sulte des tories de Bellevillequi avaient "dit qu'il était l'ami de sir John A. Mac-"donald."

En réponse au *Globe*, le R. P. Walsh, de Trenton, lui écrit une lettre dont nous détachons ce qui suit : "Votre corres-"pondant me permettra de déclarer que "l'interprétation donnée aux paroles de "Mgr Cleary est ABSOLUMENT "FAUSSE. Pas un mot n'a été pro-"noncé par l'évêque dans l'église de "Trenton, sur le compte soit des "con-"servateurs," ou du "parti conserva-"teur," ou de "sir John Macdonald," "ou de "ses partisans," ou des "insul-"tes" faites à Sa Grandeur..."

Les affaires d'Egypte

Paris, 11.—Le gouvernement français ne suppose plus à ce qu'une somme d'argent soit affectée par le trésor égyptien à l'abolition de la corvée en Egypte.

La France et l'Allemagne

Londres, 11—On prétend que le prince de Bismark a dit à M. Herbette, ambassadeur de France à Berlin, que le gouvernement français pourrait l'aider à résister aux importunités du parti militaire en Allemagne en faisant passer la discussion du projet de surtaxe sur les blés avant celle du projet de réorganisation militaire du général Boulanger. On raconte en outre que le chancelier a fait comprendre à M. Herbette que si le cabinet français déclarait formellement qu'en cas de guerre en Orient, la France resterait neutre, cette assurance aurait le même effet et servirait beaucoup au maintien de la paix entre la France et l'Allemagne. Les journaux de Vienne prennent ceci pour base dans leurs calculs de probabilité au sujet de la situation politique et ils pensent que le prince de Bismark pourrait bien soumettre du cabinet français une communication dans ce sens. La réponse à une note de ce genre déciderait, disent-ils, la question de guerre ou de paix entre les deux pays.

La France ne commencera pas les hostilités

Vienne, 11.—Le *New Free Press* annonce qu'au cours d'une récente entrevue un homme d'état français a dit : "la France ne commencera pas les hostilités à cause de la croyance, sans doute superstitieuse, existant dans le pays entier que la puissance qui commencera la prochaine guerre sera battue."

M. Trevelyan

Londres 11.—Trevlyan a refusé de se présenter comme candidat libéral unoniste à Burnby.

La volonté du Pape

Berlin, 11.—Le ton belliqueux du *Post* de Berlin n'ont aucun effet appréciable. Ce journal désapprouve maintenant le parti du centre de s'être rébellé avec un orgueille coupable contre les volonté du pape.

Traffic de boissons

Bismark, Dak., 11.—Le conseil hier a rejeté par une grande majorité un bill donnant aux villes incorporées le contrôle exclusif du trafic des boissons dans leurs limites respectives.

Choses et autres.

Londres, 11—Parnell prépare en ce moment un bill pour étendre les avantages de l'acte des terres aux tenanciers de Glebe et aux propriétaires dans le village de Parks.

Il n'y a pas eu de whip nommé pour le vote qui sera pris ce soir sur l'amandement de Parnell à l'adresse en réponse au discours du trône.

On rapporte que 2,000 officiers allemands ayant droit de se mettre à la retraite ont demandé de rester en service actif.

Du blé en abondance

Odessa, 11.—On transporte d'énormes quantités de blé en vue de la possibilité du blocus des ports de la mer Noire.

Par mépris

New-York, 11.—Tony Hart, un comédien, s'étant hier lavé dans une forte solution d'acide carbolique qu'il avait prise par mégarde pour de la glycerine, a eu la figure gravement abîmée. On ne croit pas cependant qu'il perde la vue.

L'imbroglio bulgare

Constantinople, 11.—Le grand-vizir, M. Zankoff et M. Vulcovitch, agent bulgare à Constantinople, ont eu hier une conférence qui a duré trois heures. Il a été convenu que la régence bulgare serait reconstituée de façon à ce que le parti Zankoffy soit représenté, et qu'alors on déciderait s'il y a lieu ou non de procéder à de nouvelles élections des membres de la sobranje.

Londres, 11.—On apprend de différents points que des troupes ont été concentrées dans le sud de la Russie.

Les socialistes de Londres

Londres 12.—Les émeutiers ont envahi le poste de police de Stonefield et ont délivré les prisonniers. Ils ont pillé ensuite une douzaine de boutiques et emporté beaucoup de whiskey et de farine. Dix agents ont été grièvement blessés.

Au Maroc

Tanger, 11.—Le ministre d'Allemagne à Tanger a été mandé à Berlin. On prétend qu'il rentre en Allemagne pour éclairer le gouvernement au sujet des nouvelles d'après lesquelles le ministre de France au Maroc aurait obtenu pour l'Algérie une rectification de frontière très importante.

Lancement d'un torpilleur

Paris, 11.—On vient de procéder sur la Seyne, près de Toulon, au lancement du premier des cinquante torpilleurs, nouveau type, mis en chantier en 1886.

Les principales dimensions de ce petit navire sont les suivantes : 35 mètres de longueur, 3 m. 35 de largeur, 2 m. 50 de creux.

Le déplacement sera, en charge complète, de 54 tonnes, personnel à bord, soutes remplies et avec un armement de 4 torpilles automobiles.

Deux de ces torpilles sont logées dans les tubes de lancement dont la hauteur au-dessus de la flottaison a été surélevée de 40 centimètres, afin de faciliter leur lancement par mauvais temps.

Les deux autres torpilles sont placées en réserve dans le poste d'équipage.

Les torpilleurs nouveau type devront atteindre une vitesse de vingt nœuds et se maintenir à cette allure pendant trois heures consécutives aux essais, qui se feront par pur beau temps.

La cession du Canada aux Etats-Unis

Washington, 11.—Dix-neuf citoyens de New-Lexington, Ohio, ont adressé au congrès une pétition demandant que le président soit chargé d'ouvrir avec le gouvernement anglais des négociations tendant à la cession aux Etats-Unis du Canada et des autres possessions anglaises dans l'Amérique du Nord.

Les achats de chevaux

Paris, 11.—Une note du ministère de la guerre, relative aux achats de chevaux faits dans l'ouest de la France, constate, ce que tous les gens au courant de ces questions savent déjà, que la cavalerie française se remonte exclusivement avec des chevaux français, et le ministre, pour ces achats, est limité par les prescriptions budgétaires. Si donc l'Allemagne interdit l'exportation des chevaux, cette mesure ne saurait être dirigée contre nous.

Du reste, nous n'importonns en moyenne, par an, que 8,300 chevaux et 1,500 juments, dont 974 chevaux et 129 juments allemands. Par contre, nous exportons 15,000 chevaux, 7,6000 juments et 2,900 poulains, dont 2,500 chevaux et 2,478 juments pour l'Allemagne. C'est donc nous qui devrions interdire l'exportation si nous avions quelque crainte d'un conflit européen.

Les précautions militaires de la Belgique

Bruxelles, 11.— Le gouvernement a soumis à la chambre des représentants une demande de crédits extraordinaires de 49,000,000 de francs dont 19,000,000 pour activer les préparatifs militaires.

Le président du conseil des ministres, en présentant à la chambre la demande de crédits, a dit que les armements des autres pays obligeaient le ministère de la guerre à donner à l'infanterie belge des armes du dernier modèle, et à fortifier les places de Liège et de Namur. Il a dit aussi que le crédit demandé n'était que le tiers de la somme nécessaire et a ajouté que le trésor était en mesure de faire face aux dépenses demandées.

Bruxelles, 11.—Le crédit demandé à la chambre des représentants par le gouvernement est destiné aux fortifications de la Meuse et à l'achat de canons. Le gouvernement dit que ces sont nécessaires, sans, du reste, faire allusion à la situation actuelle de l'Europe, son but étant de se mettre en garde contre une panique de guerre. Quant aux fortifications de la Meuse, elles ne pourraient pas être prêtes si une guerre européenne éclatait au printemps, et le crédit est simplement demandé pour montrer aux autres gouvernements que la Belgique n'est pas endormie et se tient sur ses gardes.

La chambre des représentants a rejeté une proposition qui tendait à donner la discussion du projet de loi sur le service militaire obligatoire la priorité sur un projet de loi ayant pour objet d'augmenter les droits de douane sur les bestiaux et les céréales. Plusieurs membres libéraux ont accusé la majorité de mettre ses idées protectionistes au-dessous des intérêts de la patrie. Le gouvernement a laissé la chambre libre de régler comme elle l'attendait son ordre du jour.

La pêche à Terre-Neuve

Saint-Jean, 12.—On vient d'apprendre que le gouvernement anglais a refusé de sanctionner la loi sur les appâts de pêche votée l'année dernière par la législature de Terre-Neuve. Le but de cette loi était de donner au gouvernement de la colonie du droit d'interdirent l'exportation de l'appât de pêche ou sa vente aux pêcheurs français, ce qui est contraire aux droits reconnus à la France par le traité d'Utrecht.

Une requête au Tzar.

Moscou, 11—M. Kalkoff dresse en ce moment une requête énorme qui sera présentée au tzar pour subjuguer la Bulgarie, la Servie et toutes les provinces chrétiennes de l'Europe orientale.

Musique et valentins à bon marché

M. Geo. Gagnon le propriétaire du magasin de 7 cts et une piastre devient de plus en plus populaire grâce à l'esprit d'entreprise de ses patrons. M. Gagnon offre en vente 2000 morceaux de musique variant de 50 cts à $1.25, pour 10 cts. Aussi une variété de valentins comme on n'en a jamais vus à Québec, depuis 25 cts la grosse jusqu'à $3.00 pièce. Allez donc voir ce bel assortiment au No 242, rue St-Joseph, le magasin de 7 cts et une piastre.

1s.

Nouvelles Diverses

Nouveau club.

Un nouveau club vient d'être formé à Québec par les amateurs de la photographie sous le nom de "Club Camera de Québec."

L'assemblée eut lieu mardi soir à l'Hôtel St. Louis sous la présidence de M. J. G. Garneau : M. Ernest F. Wurtele agissait comme secrétaire. MM. J. B. Amyot, Imlah, W. E. Russell, J. G. Garneau, Jas. Brodie et E. F. Wurtele ont été nommés pour former un comité chargé de rédiger une constitution pour le nouveau club.

Le commerce du bois.

Une correspondance datée de Saint George, Beauce, nous informe que M. John Breakey fera probablement 200,000 billots durant l'hiver.

Au Skating.

Programme varié ce soir au Skating. Il y aura une course de cinq milles, grande marche avec bannière ; prix, une paire de patins. Toute patineuse recevra un joli article japonais.

Charité

Les dames Zélatrices de la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus commenceront leurs visites annuelles à domicile, lundi le 28 Février, pour recueillir les contributions.

Mercerie pour hommes

La maison la plus recommandable pour l'achat des *chemises, cols, cravates, mouchoirs* etc, est sans contredit la maison Brunet Laurent et Cie. L'on trouvera aussi un assortiment complet de parapluies, depuis 50c à $6.00.

L'abbé Constantin

"La Bibliothèque Française" vient de faire paraître "*L'abbé Constantin*," le célèbre roman de Ludovic Halévy, le plus délicat et le plus fin des écrivains français contemporains.

Ce délicieux ouvrage qui a obtenu en France une vente de cent mille volumes a ouvert les portes à l'Académie française à son auteur, et à la réception de celui-ci, Edouard Pailleron, dans un remarquable discours, en a fait une mention toute spéciale.

Personne ne devrait manquer l'occasion de lire ce chef d'œuvre.

Cognackina

Cette précieuse liqueur longtemps inconnue chez nous a fait parmi les Canadiens bien des amateurs en très peu de temps. Rien de surprenant à cela, en effet, car il suffit d'en goûter une fois pour être gâtés à jamais. Mais n'allez pas croire parce qu'elle est aussi agréable au goût que c'est une liqueur de pure agrément, au contraire c'est une préparation medicale tellement perfectionnée que, quoique très active comme médecine, elle échappe au palais les mieux exercés à cause de sa délicieuse saveur.

Ce Cognackina, comme son nom l'indique, a pour base le cognac et la quinine et est une médecine hygiénique, opérative et digestive, qui remplace avec avantage tous les autres toniques, qui n'ont rien qui lui soit comparable. Par la quinine, il est aussi unti-févreux très puissant.

Il peut être pris avant le repas pour activer l'appétit, et après le repas pour aider la digestion.

Nous le conseillons donc à tous ceux qui ne le connaissent pas encore, car il serait malheureux pour eux d'être privés d'un remède aussi efficace, et tellement recherché qu'il peut nous faire désirer d'être malade pour le seul plaisir d'en prendre.

A vendre dans toutes les pharmacies.

Dépôt chez le Dr Ed Morin & Cie., 314 rue et faubourg St. Jean, et 32-34 rue St. Pierre.

Presqu'incroyable

Nous avons rarement vu, à cette saison de l'année, c'est-à-dire dans le temps généralement le plus dûr, un magasin aussi achalandé que celui de MM. Blais & Emond, à St. Roch.

Dans un temps, où d'habitude les marchands, après leur inventaire, deminuent le nombre de leur employés, eux se voient obligés de l'augmenter.

A quoi attribuer ce succès ? se demandent les confrères de MM. Blais & Emond. Nous avons dissent-ils, des *stocks* aussi forts, et aussi bien assortis qu'eux, et nous devons l'avouer, nous ne pouvons refouler, ni même modérer, le courant toujours croissant, dont ils semblent être les seuls favoris, dans un temps, où il n'y a pas plus d'argent.

Eh bien ! voici ce que nous répondrons : La maison Blais & Emond, est un établissement, fondée depuis bientôt sept années qui a toujours fait de très-bonnes affaires, et qui n'a jamais fait jusqu'à ce jour aucun sacrifice.

Maintenant, pour les raisons que tous nos lecteurs connaissent leur déménagement et l'abondance de leur stock, voilà avec bien d'autres, les raisons de leurs sacrifices.

Il paraît certain que ces messieurs donnent encore un mois (le mois de février) de ces grandes avantages au public. Il faut dirent en passant qu'ils auraient tort de s'en tenir là.

Communiqué.

Le Syndicat de Québec

Le Syndicat de Québec vient faire une autre grande réduction sur la balance du stock qu'ils ont en mains et qu'ils avaient acheté à Montréal. Le stock n'est ni *mouillé*, ni *bridé*, ni *fumé* ; il est en parfait ordre et les prix sont sans pareils nul part.

Qu'on se le dise et qu'on y vienne de suite, car les marchandises s'enlèvent à vue d'œil. Le Syndicat de Québec 207 rue St. Joseph St. Roch Québec.

Feu ! Feu ! Feu !!

Ayant fait des arrangements satisfaisants avec les assurances, j'ai commencé lundi la vente sans réserve de mon stock de $35,000 de marchandises sèches endommagées par l'eau, le feu et la fumée.

J'invite mes nombreuses pratiques et le public en général à venir voir les grands sacrifices que j'ai faits ; je vendrai des marchandises à 50 pour cent de réduction, pendant tout le mois de février. Qu'on ne manque pas de profiter de cette chance d'acheter des effets de première qualité à aussi bon marché.

Etoffe à robe valant 15c. pour 8 et 10c. Coton jaune endommagé 50c. la pièce. Coton jaune double largeur 10c la verge. Couvrepied pour 50c.

Chemise en flanelle valant $1.25 pour 75c.

Enfin une réduction sur toutes les marchandises telles que : Tweeds, Meltons, Serges, Coathings, Draps de dame, etc.

Chez

P. C. D'Auteuil,
123 rue St Joseph, St Roch.

Librairie Déry—40 rue St-Pierre Basse-Ville

On vient de recevoir à cet établissement une quantité d'objets superbes, de fantaisie et religieux, propres pour cadeaux de Noël et du Jour de l'An, tels qu'Albums de tous genres, boites à toilette et couture, cartes, encriers, etc., etc. Aussi livres de prières, chapelets monture en argent, de toutes sortes, reliquaires, cœurs dorés, colliers en argent, etc., etc. On est prié d'y faire une visite, avant d'acheter ailleurs.

Tribunaux.

A la cour de police deux hommes du village St. Charles, ont donné caution de garder la paix envers deux de leurs co-villageois.

Absolument rien à la cour du recorder.

Le feu

Une alarme a été sonnée ce matin de la boîte 43 pour un feu de cheminée. Pas de dommages.

Effondré

Le toit de la bâtisse autrefois occupée par M. Couture, manufacturier de chaussures, rue St Valier, cédant sous le poids de la neige amoncelée depuis longtemps, s'est effondré mardi dernier l'après-midi. Heureusement les membres d'un club de croquet qui ont établi leurs quartiers généraux à l'étage supérieur de cet édifice venaient de sortir, sans cela nous aurions probablement à enrégistrer un accident pénible.

De retour

Bon nombre de Québecquois qui étaient allés à Montréal afin de jouir des fêtes carnavalesques se plaignent amèrement du fait que Montréal est infestée de pic-pockets. Les vols les plus audacieux sont à l'ordre du jour, nous dit-on.

Le temps qu'il fait

Désirant ardemment faire diversion à la température suberbe par une seule tempête de neige, dont nous jouissons depuis Noel, le proposé à la température a cru gratifier les Québecois d'un ouragan en règle. Rien de mesquin se rattache à cette tempête : c'est quelque chose dans les hauts prix. Inutile de dire que les aborigènes de la vieille cité de Champlain sont dans la jubilation, eux qui désiraient depuis si longtemps demandent de la neige. Aussi un *merci* formidable s'est fait entendre du moment que la tempête a éclaté.

Une singulière histoire.

Une singulière histoire, en effet, mais qui n'en est pas moins rigoureusement authentique.

Mercredi soir, le nommé Georges V..., garçon de salle, et un de ses camarades, Gustave R..., après de prodigieuses rasades, se prirent de querelle, étant ivres dans la rue Mont-Thabord, à Paris.

Des gardiens intervinrent et conduisirent les deux ivrognes, dont les vêtements s'étaient en loques, au poste cuver le vin.

Jeudi, après un sommeil réparateur, V... fut amené chez M. de la Londe, commissaire de police, qui l'interrogea et le fit fouiller suivant l'usage. Les poches de V... contenaient environ 200 francs en pièces d'or, dont il refusa d'abord d'indiquer la provenance. Pressé de questions, il se décida à raconter ce qui suit :

"Hier matin, j'étais aux Halles, déjeûnant d'une soupe en plein vent, lorsqu'un individu bien habillé me tira à l'écart, et d'un air mystérieux :—Voulez-vous gagner 30,000 francs ?—Parbleu ! que faut-il faire ?

—Suivez-moi, vous le saurez...

"Je n'eus garde de refuser.

"L'homme me conduisit dans un maison de la rue de Rivoli, au quatrième étage, dans un appartement meublé confortablement.

"Sans autre préambule, il me dit : Mon garçon, il faut m'assassiner.

"Et comme je sursautai, croyant avoir affaire à un fou :

"Laissez-moi achever ; nous sommes ici chez ma mère adoptive. L'excellente femme ignore que je viens de perdre à la Bourse 120,000 fr. lui appartenant. Je ne veux pas survivre au chagrin que cela va lui causer, et cependant il est impossible que je meure de ma propre main. En effet, je suis assuré pour 20,000 fr. qui, après mon décès, doivent être versés à ma mère ; mais si je me suicuide, je perds mes droits.

Vous voyez donc bien qu'il faut m'assassiner. Je n'ai pas les 30,000 fr. promis, en voici 1,000. Emportez de plus ces bijoux, cette argenterie ; puis, après m'avoir plongé ce couteau dans la poitrine, fuyez en toute hâte. On croira que j'ai été tué par un voleur.

"L'offre était tentante. Je pris 300 francs à compte, promettant de revenir le lendemain. Mais le lendemain, arrivé à la porte, je n'eus pas le courage d'entrer... Voilà d'où provient l'argent que vous avez trouvé en ma possession."

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que ce récit était vrai de point en point. M. de la Londe put s'en convaincre en faisant appeler l'homme de la rue de Rivoli, un M. C....., qui, à la vue de Georges V..... se répandit en imprécations, reprochant à ce meurtrier récalcitrant son manque de parole.

C.....a été consigné à la disposition de la justice et les deux ivrognes remis en s'éloignant.

DÉCÈS

Nesbitt.—A St. Roch de Québec, le 10 février courant, est décédée, de pulmonie, à l'âge de 17 ans et 6 mois, Emma Joséphine, fille cadette de William Nesbitt, écr., constructeur.

Le convoi funèbre partira de chez M. Pierre Falardeau, 34 rue Caron, encoignure de la Congrégation de St. Roch, samedi, le 12 courant, à 8 heures moins le quart, pour se rendre à l'Hôpital Général où le service aura lieu à 8 heures précises ; puis, de là au cimetière St Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister.

A LOUER

COTTAGE AU MONT PLAISANT, dix chambres, avec terrain pour jardin, hangar à bois, fournaise à vapeur, closets, étable, etc. ; se trouve à être la maison voisine de l'hon juge Stuart.

Conditions faciles.

S'adresser à
J. A. CHARLEBOIS, Notaire,
81, rue St-Pierre.

11 février 1887.—o 175

PERDUE

Hier, à St-Sauveur, de la Place St-Pierre à la rue Ste-Thérèse, UNE PETITE MONTRE EN ARGENT avec chaîne. La personne qui la trouvera voudra bien la remettre au bureau de l'*Evénement*.

11 février 1887.—1fp 174

Vente de propriétés de valeur

MM. MAXHAM & Cie. ONT REÇU INSTRUCTION de vendre, à terme avantageux, les postes de commerce suivants si bien situés, savoir :

Ce magnifique magasin connu sous le nom de Salle Nordheimer, (autrefois R. Morgan), qui est certainement l'un des postes d'affaires le plus avantageusement situé de Québec, servant particulièrement comme magasin de marchandises sèches, d'épiceries, pianos, musique ou machines à coudre.

— AUSSI —

Cette superbe maison à 4 étages, en pierres coupées, au coin des rues St-Jean et du Palais, connue sous le nom de Wolfe.

Ces propriétés n'ont pas d'égales en cette ville comme postes d'affaires.

☞ Termes très avantageux.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St-Pierre.

7 février 1887.

A LOUER.

Possession immédiate si désirée.

CE GRAND TERRAIN, RUE DU PRINCE-EDOUARD, vis-à-vis le moulin Peters, ayant une superficie d'au delà de douze mille pieds français, avec hangar en pierre dessus construit ; propre à y faire le commerce de bois carré, de sciage et de chauffage, ou autres négoces.

S'adresser à
J. B. Z. DUBEAU,
Chez Dubeau & Cie.,
62-64, rue de la Couronne,
St-Roch.

10 février 1887.— 28f—10s

AVIS

F. Alfred St-Laurent

ENCANTEUR ET COURTIER

No. 17, rue St-Jacques, Basse-Ville.

Le soussigné offre à vendre **100 paires de Bottes Sauvages**, en cuir canadien, pour l'usage des hommes de chantiers ; ces bottes sont de 1ère qualité. Un magnifique *safe* COFFRE de SURETE, de la manufacture Chapleau. INSTRUMENTS ARATOIRES de tout genre. HUILE à machineries. PEINTURE et HUILE pour les toits.

— AUSSI —

A vendre à des termes favorables :
Deux propriétés dans le faubourg St-Jean et un magnifique store non surpassé comme poste de commerce, à la Basse-Ville.

A LOUER

Les deux Magasins faisant le coin des rues St-Jean et Sous-le-Fort, Basse-Ville, Québec.

F. ALFRED ST-LAURENT.

10 février 1887.

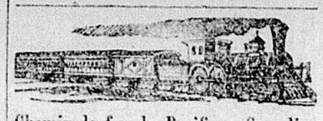

Chemin de fer du Pacifique Canadien

Taux spécialement réduits pour les Fêtes du Carnaval à Montréal

DU 7 FÉVRIER JUSQU'AU 12

De Québec à Montréal et retour, $4.50 pour les 5, 6, 7 et 11 février, et $3.95 pour les 8, 9, et 10 février.

Tous les billets seront bons pour revenir jusqu'au 14 février inclusivement.

De plus amples informations seront données à ceux qui les demanderont à J. McKenna, agent des passagers pour cette ville, tenant bureau à l'hôtel St-Louis et au No 195 rue St-Joseph, ou à la gare du palais.

W. C. Van Horne, Vice-Président.
Lucius Tuttle, Gérant des passagers et du trafic.
D. McNicoll, agt. gen. des pass.

3 février 1887—6f. c. c.

AVIS

Dans l'affaire de
A. T. CONSTANTIN & Cie.,
Marchands, de Québec,
Faillis.

DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à MERCREDI, le 16 courant à MIDI, pour l'achat de l'actif de cette succession compose comme suit :

Fonds de commerce	14,731.20
Ameublement du magasin	65.85
Livres de crédits	780.01
	$15,577.37

— AUSSI —

La balance du bail du magasin ci-devant occupé par les faillis No. 213, rue St-Jean.

Les soumissions peuvent être faites en bloc ou pour chaque item séparement.

Conditions :—Argent comptant ou dans le cas d'un offre à terme, la dernière moitié, au moins, garantie à la satisfaction du curateur et des inspecteurs.

Un dépôt de $200 doit accompagner chaque soumission pour le fonds de commerce. Ce dépôt sera confisqué si la personne dont soumission aura été acceptée refuse de remplir les conditions de sa soumission ; il sera remis à ceux dont les soumissions seront refusées.

Le soussigné ne s'engage pas à accepter la plus haute ou aucune des soumissions.

Le fonds de commerce pourra être examiné Vendredi, Samedi et Lundi, les 11, 12 et 14 courant.

L'inventaire et la liste des crédits sont déposés à mon bureau, où toutes informations requises seront données.

HENRY A. BÉDARD,
Curateur.

Bureau :
Coin des rues Notre-Dame et Lamontagne, Québec.
9 février 1887.—6f

A. A. CANTIN

Epicier et Marchand de Quincaillerie

363 et 365, RUE ST-VALIER, St-ROCH

Dépôt général d'Epicerie, de Liqueurs spiritueuses de première qualité. Vins de toute variété, etc., etc. On trouve aussi à ce magasin l'assortiment le plus considérable et le plus varié en fait de Thé, Café, Sucre, Sirop, Conserves alimentaires ; en un mot tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles tant de la ville que de la campagne.

AUSSI—Provisions générales en fleur, grains, lard, jambons, poissons, huile, sel, beurre, etc. Le tout vendu à des prix tellement réduits qu'il est impossible de trouver mieux ailleurs.

QUINCAILLERIE ET FERRONNERIE

Un dépot général de Quincaillerie et de Ferronnerie des mieux assorti où les familles peuvent trouver ce qu'elles désirent.

IMPORTANT

Les amateurs de voitures de la plus haute élégance pour promenades pourront s'en procurer à des prix vraiment étonnants en s'adressant au soussigné qui a été nommé agent de la célèbre fabrique de voiture de Hamilton, Ont.

A. A. CANTIN.

27 juillet 1886.

A vendre à conditions faciles

OU A LOUER.

UNE GRANDE MAISON EN BRIques, Rue St-Joseph, St-Roch, Nos. 388 et 390, contenant trois logements distincts et séparés bien finis avec les commodites modernes, cour, magasin, hangar, etc.

S'adresser à
LOUIS LECLERC, N. P.,
Rue St-Joseph, Nos. 245 et 247.

13 janvier 1887—6s 36

N'EMPLOYEZ QUE

L'IZDAHL !

MARQUE DE PURE

HUILE DE FOIE DE MORUE

DE NORVÈGE.

Le grand Remède Standard pour toutes les faiblesses et les maladies des poumons, mauvaise nutrition, etc. Cette huile est pure, fraîche, presque sans goût et par conséquent convenable pour les digestions délicates. Pas de véritables sans le nom d'ISDAHL marqué sur chaque capsule.

— EN GROS PAR —

LYMAN, FILS & CIE.

Propriété à Vendre.

La propriété connue sous le nom de l'Hotel St-Charles, située à une petite distance du Pont Dorchester, sur le chemin de Beauport.

☞ Conditions faciles.

S'adresser à
Madame Veuve P. Gosselin,
Chemin Beauport.

8 février 1887.—1mp 155

VENTE COMPLETE

— D'UN —

STOCK

— DE —

Première Classe.

Grandes reductions

Plusieurs lots offerts à moitié prix.

NOTRE INTENTION en FAISANT CETTE vente à la fin de notre année d'affaires est d'en faire la plus grande que nous ayons encore fait, comme nous sommes déterminés de vendre une grande quantité de marchandises nous avons fait de grandes réductions.

Nous proposant de développer encore plus le système adopté il y a deux ans de faire toute affaire sur le printemps

STRICTEMENT COMPTANT,

et espérant que la présente année fournira encore plus de preuves des grands avantages de ce système.

Notre assortiment étant considérable il nous est impossible de changer nos marques, mais un grand escompte sera alloué sur nos prix actuels.

Nous ne sommes pas capables non plus de donner un catalogue de toutes nos réductions même en prenant plus d'espace pour notre annonce, mais voici une liste qui quoique restreinte les représentera suffisamment, laquelle dans les intérêts de l'économie, nous recommandons à votre attention.

JERSEYS, tous à moitié prix, Jerseys bleu-marin, en cachemire braides $1.75 maintenant 89c. C'est à bien bon marché.

COIFFES, toutes à moitié prix, marchandise toute nouvelle 20c pour 10c. 28c pour 14c, 50c pour 28c, en dentelle fine 72c pour 36c, $1.38 pour 69c, en lisse 88c pour 44c, valant toutes bien l'attention.

EDREDON EN SOIE pour berceaux vendus à moitié prix $1.65 pour 83c.

NUAGES ET CHALES EN LAINE, environ 40 boîtes à moitié prix, noir, bleu-pâle et cardinal 35c pour 17½c, 48c pour 24c, $1.00 pour 50c, $2.18 pour $1.09, plusieurs n'ont jamais sorti de leur boîte mais c'est impératif et il faut qu'ils soient vendus.

GARNITURE ROSAIRE, nouvelle l'automne dernier, noire, bleu, brune et grenat 24c pour 12c, 35c pour 18c, à très bas prix.

GANTS DE KID, nous offrons environ 400 paires de nos meilleurs gants de Kid à trois boutons noirs et de couleur pour le printemps à 77c par paire, ce sont des gants que nous vendions $1.22, ils sont en parfait ordre ; la raison d'une si grande réduction c'est qu'ils sont de trois boutons au lieu de quatre.

COLS EN DENTELLE à moitié prix et très convenables pour enfants 18c pour 9c, 40c pour 20c, $1.15 pour 58c.

ETOFFES DE FANTAISIE pour garniture de robes telle que soie perlée, pluche cordée, etc., $1.38 maintenant 94c.

BOUTONS à l'exception des boutons d'écaille (sur lesquels un escompte est donné), tous les autres sont offerts à moitié prix, seulement il faut prendre la carte et pour aucune raison nous les vendrons avec un si grand escompte sans cette condition.

CHAUSSURES EN DRAP avec semelles en cuir doublées et bordées en fourrures, faites en Angleterre et sont convenables pour la maison $1.50 pour 75c, $1.65 pour 82c.

FLANELLE croisée en laine fine pour robes de matin, robes d'enfants, etc., notre qualité de 30c seulement 24c, flanelle blanche de une verge et quart de large à 88c pour 71c.

ETOFFES A ROBES tout laine de 25c pour 20c, 32c pour 25c, Drap jersey couleur cuir pour le printemps 27c maintenant 21½c, couleurs foncées pure laine 22c pour 18c, 36c pour 29c.

CACHEMIRE noir pure laine et meilleure teinture 45c pour 36c ; ils valent bien tous l'attention.

ETOFFES NOIRES Ottoman toute laine 26c pour 21c, croisé fin 26c pour 21c, 35c pour 28c, drap jersey 27c pour 22c.

DRAPS POUR GILETS vendus à bon marché, drap Ottoman noir $2.00 pour $1.60, $2.35 pour $1.88, drap jersey $2.25 pour $1.80.

SOIES NOIRES gros grain riche $1.50 pour $1.20, $100 pour $1.52, $2.25 pour $1.80. Soie noire merveilleuse $1.12 pour 90c, $1.38 pour $1.11. C'est seulement dans une occasion comme celle-ci que ces marchandises peuvent être vendues pour d'aussi bas prix.

TOILE A NAPPES blanches, belle qualités et riches patrons, toutes réduites, par fil 53c pour 46c, 72c pour 58c, $1.08 pour 87c, reversible $1.18 pour 95c, $1.58 pour $1.27, largeur extra (2¼ verget) et reversible $1.35 maintenant $1.08.

TOILE A NAPPES CREME (64 pouces) 36c pour 29c, 52c pour 42c, deux verges de large et patrons nouveaux 68c pour 55c, 85c pour 68c ; elles ne peuvent être surpassées pour la qualité et la durée.

TOILES de toutes sortes et pour tous les usages 6c pour 5c, 8c pour 6¾, 11c pour 9c.

GROSSE TOILE (54 pouces de large) 14c pour 11¼ cents.

SERVIETTES, serviettes à toilette, serviettes pour la cuisine, serviettes pour enfants, serviettes à verres, etc., 10c pour 8c, 13c pour 10½c, 20c pour 16c.

TOILES POUR SERVIETTES A VERRES carreautée et 27 pouces 14½c pour 11c.

COUVREPIEDS blancs avec frange 80c pour 64c, $1.00 pour 80c, $2.00 pour $1.60, $2.38 maintenant $2.38, en couleur 72c pour 58c.

COTONS A OREILLERS, immense assortiment, 40, 42 et 45 pouces, ous réduits, 42 pouces 11c pour 9c, 23 pouces 19c.

COTONS A DRAPS 63 pouces 24c pour 20c 62 pouces 36c pour 29c ; nous offrons un coton à drap à double tissure 78 pouces de large à 40c et 52c en longueur de 5 verges. Si ce coton était en pièces le prix serait de 50c et 65c. Coton jaune pour draps 22c pour 18c, 29c pour 23c.

SERVIETTES A TABLE pure toile 8½c pour 7c, 10c pour 8c, fine 16c pour 13, 24c pour 19c.

COTONS BLANCS merveilleusement à bon marché, pouvant être vendus à ces prix seulement dans une occasion comme la présente, en prenant moins que 6 verges *une demie cent* extra sera chargée. Environ seize mille verges de coton canadien d'un fini supérieur, une verge de large, 7½c et 10½ maintenant 9c.

COTON ANGLAIS superfin de la Cie *Dacca Twist*, entièrement foulé, prix régulier 14c maintenant 12½c.

Heures d'affaires : 8 A. M. à 6.30 P. M.

Simons & Foulds

RUE DE LA FABRIQUE,

ANNONCES NOUVELLES

A louer.—J. A. Charlebois.
Montre en argent perdue.
A louer.—Labrèque & Bélanger.
A louer.—J. B. Z. Dubeau.
Servante et cuisinière demandées.—A. France.
Agent d'assurance demandé.
Avis.—F. Alfred St-Laurent.
A louer.—Blondeau & Laberge.
Deux Garçons demandés.—Paul Parent.
Barbier demandé.—Victor DesPlats.
Avis.—Henry A. Bédard.
Avis.—J. O'Donnell.
Académie de Musique.—A. T. Stetson.
Grand concert donné par la "New England Concert Company."
En vente.—J. & W. Reid.
Vente à l'encan.—J. B. Jacques.
Patinoir à roulettes de Québec.
Vente de propriétés de valeur—Maxham & Cie.
Aux acheteurs !—F. X. Lepage & Cie.
"Star Corniva!"—Filteau & Frère.

DEMANDES

ON demande immédiatement UNE BONNE CUISINIÈRE. Aussi UNE SERVANTE, pour se rendre generalement utile.

S'adresser à
E. FRASER,
Delmonico Restaurant,
Rue St-Pierre, Basse-Ville.

10 février 1887.—1s 172

ON demande DEUX JEUNES GARÇONS de 16 à 17 ans comme apprentis plombiers et ferblantiers. On exigera de bonnes recommandations.

S'adresser à
PAUL PARENT, Plombier,
No. 110, rue St-Patrice.

9 février 1887.—1s 161

ON DEMANDE, pour le 1er Mai prochain, **un couple marié**, sans enfants ; l'homme pour travailler sur une ferme et se rendre generalement utile, la femme devra faire la cuisine et prendre soin de la laiterie.

S'adresser à
C. P. L.
No. 13, rue Haldimand, Québec.

22 janvier 1887—1m 158

ON a besoin de QUATRE FILLES ; deux pour la cuisine, une pour la salle et une pour la lavure.

S'adresser à l'Hôtel Blanchard,
Capt N. PELLETIER,
Proprietaire.

21 janvier 1887. 151

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME actif et intelligent, ayant quelques années d'expérience dans la ligne de fer, et de boîtes de commandations.

S'adresser à
N. LEMIEUX & NOEL,
17 et 19 rue St-Pierre.

19 janvier 1887.—o 169

SITUATION DEMANDÉE.

UN HOMME D'UNE TRENTAINE D'années, marié, sachant lire et écr